EAUBONNE
le sens de l'harmonie

Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne

Projet d'établissement 2025-2033

Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer.
Antoine de Saint-Exupéry

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du mercredi 2 juillet 2025 (délibération n°2025/132).

Pierre Christophe BRILLOIT
20/06/2025

REPERES INTRODUCTIFS 1
Preambule 1
Introduction 1
Processus de concertation et etapes de conception 2
Un projet par tous, construit pour chacun 3
L'ETAT DES LIEUX 4
Le contexte territorial et demographique 4
Le contexte historique du Conservatoire a Rayonnement Communal 4
Le Conservatoire a Rayonnement Communal aujourd'hui 4
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 9
Les actions effectuees par le musicien intervenant 9
Les productions a destination des publics de la creche 9
Les actions d'eveil et d'initiation au conservatoire a destination des plus jeunes eleves 9
Les Chœurs au College Jules Ferry 10
L'ENSEIGNEMENT MUSICAL 11
Public concerne 11
Les moyens organisationnels 11
LA DIFFUSION AMATEUR ET PROFESSIONNELLE 17
La diffusion amateur sans la participation de professionnels 17
La diffusion amateur avec des artistes professionnels ou en complement d'une programmation professionnelle 17
La diffusion professionnelle 17
CREER, ECOUTER, INVENTER : UNE AUTRE PORTE D'ENTREE DANS LA PRATIQUE MUSICALE 18
LES PROJETS TRANSVERSAUX ET LES RESIDENCES D'ARTISTES 19
LES PARTENARIATS 19
Le partenariat avec L'Education nationale 20
Le partenariat avec l'Espace culturel L'Orange Bleue* 20
Le partenariat avec les creches 20
Le partenariat avec la Mediatheque intercommunale Maurice Genevoix 20
Le partenariat avec Musica Eaubonne 20
Le partenariat avec Eaubonne Jazz 21
Le Conseil departemental 21
Rencontre d'orchestres Opus 21
Les partenariats potentiels avec les structures d'enseignement choregraphique associatives d'Eaubonne 21
Le projet de collaboration avec le salon du livre de jeunesse. 22
L'INCLUSION DES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES 22
LA TRANSITION ECOLOGIQUE 23
LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA PEDAGOGIE ET DU RAYONNEMENT ARTISTIQUE 24
CONCLUSION 25
TABLE DES MATIERES COMPLETE 26
LES DOCUMENTS ANNEXES I

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'EAUBONNE (CRC) I
DEFINITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
MODALITES DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT II
EXTRAIT DU BILAN D'ACTIVITE ET INDICATEURS D'ACTIVITE I
ELEMENTS CONCERNANT LES ELEVES ET LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT : I
STRUCTURATION DES EFFECTIFS : I
ELEMENTS CONCERNANT LES PROJETS DU CONSERVATOIRE AVEC LES PARTENAIRES EDUCATION NATIONALE ET ASSOCIATIF : I
TABLEAU D'INDICATEURS II
SYNTHESE SUCCINCTE DU LINO I
LE CRC COMME ETABLISSEMENT TERRITORIAL I
LE PROFESSEUR AU CRC II
L'ELEVE AU CRC II
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU DEPARTEMENT FORMATION MUSICALE I
ACQUISITIONS CYCLE I I
ACQUISITIONS CYCLE 2 VII
ACQUISITIONS FIN DE 3EME CYCLE XV
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET CRITERES D'EVALUATION (DEPARTEMENT CORDES) I
L'ANNEE D'OBSERVATION II
LE 1ER CYCLE II
LE 2EME CYCLE IV
LE 3EME CYCLE V
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET CRITERES D'EVALUATION (DEPARTEMENT PIANO) I
1.L'ANNEE D'OBSERVATION II
2. LE PREMIER CYCLE II
3. LE SECOND CYCLE IV
4. LE TROISIEME CYCLE AMATEUR VII
CURSUS CHANT I
PRESENTATION GENERALE I
MODALITES D'ENTREE I
1ER CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) I
2E CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) II
3E CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) II
CONCLUSION II
A LA CARTE I
RECAPITULATIF DES PRATIQUES COLLECTIVES I
RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PUBLIQUES DES ELEVES-ARTISTES POUR LA SAISON 2024-2025 I
PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 I
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025 (DELIBERATION N°2025/132) I

Repères introductifs

Préambule

Ce document permet après un état des lieux, de définir les orientations générales prévues au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne au sein de la Direction de l'Action Culturelle pour la période 2025-2033, en présentant les principaux objectifs, valeurs et modalités de son fonctionnement. La durée du projet est de huit années correspondant à la durée moyenne des deux premiers cycles d'études dans un CRC. Ce projet sera si nécessaire mis à jour après quatre années et aussi, pourra selon le contexte être prorogé pour une période d'une année au maximum. Il est aujourd'hui complété d'une part par des documents annexés regroupant les objectifs souhaités pour certains départements possiblement modifiables et d'autre part, par un règlement des études également modifiable chaque année.

Attentif à l'évolution des expériences artistiques et pédagogiques, mais dans une continuité des actions menées ces dernières décennies, le projet d'établissement s'évertue à porter une attention à chaque individu dans l'intérêt général. Il convient hier comme aujourd'hui de respecter les capacités financières et matérielles de la Collectivité territoriale à long terme et de veiller à l'optimisation de la dépense publique. Le projet d'établissement est réalisé en respectant la Politique culturelle municipale et s'appuie sur des prérogatives issues du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre – 2023 ; il tente aussi de tirer profit des situations particulières traversées durant la crise sanitaire de 2020 à 2022. Il s'agit d'un travail où la Direction de l'Action Culturelle, le corps professoral et l'administration du conservatoire sont parties prenantes, les desiderata des élèves et parents d'élèves étant pris en compte particulièrement via l'instance de concertation qu'est le Conseil d'établissement décrit en annexe.

Introduction

Un établissement d'enseignement artistique spécialisé communal, tel qu'un conservatoire à rayonnement communal (CRC), représente un projet ambitieux qui se doit d'être novateur. Le CRC d'Eaubonne comportant uniquement la spécialité musique, est inclus dans la Direction de l'Action Culturelle. Il se distingue par sa vocation à favoriser l'épanouissement artistique de tous les individus y compris ceux à besoins spécifiques et à dynamiser la vie culturelle de la commune.

Dans une société en constante évolution, l'éducation artistique revêt une importance capitale pour le développement intellectuel, émotionnel et social des individus. Subséquemment notre ambition est la mise en place d'un environnement d'apprentissage de qualité, ouvert à tous. L'accès à l'éducation artistique et culturelle (EAC), comme à l'enseignement artistique spécialisé (EAS), doit être démocratisé, autorisant chacun à révéler son potentiel créatif. En réponse à cette nécessité, notre projet propose un conservatoire où chacun peut être acteur de sa propre culture et où les familles sont invitées à participer et à s'impliquer dans la vie culturelle locale. Nous souhaitons un lien entre les parents, les professeurs, l'administration et les élèves, permettant de mieux comprendre les besoins et les attentes de chaque élève, favorisant sa réussite.

En outre, la collectivité territoriale a instauré une participation financière juste et solidaire en fonction des revenus des familles. L'accès aux apprentissages artistiques n'est pas un luxe, mais un droit pour tous. Conséquemment, la participation financière proposée, permet à chacun de bénéficier des activités du conservatoire en fonction de ses possibilités financières.

Par ailleurs, il est primordial de souligner que nous continuerons à mettre en œuvre une pédagogie favorisant les pratiques collectives. Nous estimons que la pratique artistique en groupe permet un

renforcement des compétences transversales telles que la communication, la coopération et la créativité. Ainsi, l'apprentissage individuel nécessaire aux exigences de la pratique musicale de qualité, sera enrichi par la dynamique de groupe, offrant l'opportunité d'une expression artistique dans un espace d'échange et de dialogue axé sur la confiance en soi.

Notre projet cherche à promouvoir la démocratie culturelle et l'implication citoyenne. En engageant les acteurs locaux, notamment les associations culturelles, nous souhaitons développer un réseau dynamique et diversifié, proposant des opportunités de rencontres et de collaborations enrichissantes. Des conventions sont ou seront établies avec ces associations, permettant de mutualiser les ressources et de favoriser les échanges entre les différents acteurs culturels de la commune, notamment pour les spécialités non enseignées au CRC : la danse et le théâtre.

Enfin, notre conservatoire poursuivra son travail en étroite collaboration avec l'Education nationale. Cette coopération permet d'intégrer l'éducation artistique dans les cursus scolaires, créant une réelle continuité éducative et artistique. Au sein de la Direction de l'Action Culturelle, le CRC mène ou participe à des projets avec les structures culturelles territoriales, notamment l'Espace culturel l'Orange bleue*, concrétisant et favorisant une approche transversale de l'éducation et de la culture ; il mène aussi des missions de diffusion amateur et professionnelle au sein de la DAC aussi bien en autonomie, comme instigateur d'un partenariat que comme contributeur. Au sein de la Direction des Affaires Culturelles, le conservatoire a pleinement participé à l'élaboration du Projet Éducatif De Territoire 2025-2029 aux côtés des acteurs éducatifs et sociaux.

Somme toute, le conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne vise à offrir un espace d'apprentissage et d'épanouissement. Par l'implication des familles, une participation financière solidaire, une pédagogie exigeante axée sur les pratiques collectives et des collaborations multiples, une offre multiple d'éducation artistique et culturelle, nous souhaitons promouvoir une démocratie culturelle où chacun peut devenir acteur de sa propre culture. Ensemble, nous pouvons construire un conservatoire ouvert, inclusif, exigeant et dynamique, répondant aux besoins et aux aspirations de tous et de chacun, y compris des personnes à besoins spécifiques.

Processus de concertation et étapes de conception

Ce projet d'établissement est le fruit d'une démarche collaborative impliquant l'ensemble de la communauté du conservatoire. Dans un premier temps, les enseignants ont été invités à partager leurs réflexions et propositions via un mur virtuel (LINO) autour de trois axes : le CRC comme établissement territorial, le rôle du professeur et la place de l'élève. Ces contributions ont fait l'objet d'une synthèse discutée, enrichie et amendée lors d'une réunion du Conseil pédagogique.

Des échanges plus ou moins formels ont ensuite eu lieu avec différents acteurs : les professeurs, la Direction des Affaires Culturelles (DAC), l'élue à la culture, les partenaires institutionnels (Éducation nationale, médiathèque intercommunale), la direction de l'Éducation de la collectivité (notamment dans le cadre de la participation du CRC à la refonte du PEDT), ainsi qu'avec les associations partenaires.

En l'absence de représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement pendant plusieurs mois, la concertation avec les familles s'est traduite par une disponibilité renforcée du directeur, favorisant une communication directe et aisée.

La rédaction du présent projet, inspirée du projet d'établissement antérieur, a été réalisée avec les professeurs, ponctuée de concertations avec la DAC. Après une relecture et des ajustements proposés par le Conseil pédagogique, le document a été présenté le 20 juin 2025 au Conseil d'établissement, avant sa soumission au vote du Conseil municipal le 2 juillet 2025.

Un projet par tous, construit pour chacun

Un conservatoire, quelle que soit sa dimension ou son rayonnement, repose avant tout sur les élèves. Pour eux, il s'agit d'un lieu d'apprentissage et d'épanouissement, pour leurs parents d'un espace de confiance où ils engagent ce qu'ils ont de plus précieux : leur enfant. Dans cette dynamique, les enseignants artistes pédagogues, transmettent leur passion et accompagnent chaque élève dans son développement personnel au sein du collectif. Le rôle des professeurs ne se limite pas à l'enseignement musical : ils contribuent à la construction de l'individu, dans un cadre structurant et bienveillant.

La direction du conservatoire, la direction de l'action culturelle et la municipalité assurent les orientations et les moyens nécessaires à la réalisation de ces missions. Chacun, élève, enseignant, personnel administratif, apporte sa singularité. L'enjeu est donc de favoriser les meilleures dynamiques possibles, dans le respect des individualités, tout en affirmant un esprit commun et une cohérence institutionnelle.

Le conservatoire évolue également dans un contexte territorial en constante mutation. Ce cadre, riche d'opportunités mais aussi de défis parfois imprévisibles, demande une vigilance permanente et une capacité d'adaptation. Ce projet d'établissement se veut ainsi un socle commun mais vivant, dans lequel chacun s'implique et trouve sa place. Il s'inscrit dans une ambition de démocratie culturelle où l'élève devient engagé dans son propre parcours, au service de l'intérêt collectif.

Ainsi, ce projet d'établissement ne fige pas les pratiques et n'impose pas une voie unique. Il propose des repères partagés, des orientations communes : il vise à inspirer et à accompagner les initiatives de chacun. La réalité de l'enseignement artistique repose largement sur la liberté pédagogique et la responsabilité individuelle, car chaque enseignant, dans la relation singulière qu'il construit avec ses élèves, agit en conscience et avec engagement. C'est dans cette autonomie que la confiance mutuelle devient le support d'un fonctionnement harmonieux et cohérent.

L’état des lieux

Le contexte territorial et démographique

Commune résidentielle du Val d’Oise, Eaubonne est située au cœur de la vallée de Montmorency, à 13 kilomètres au nord-ouest de Paris. Son accès est aisé par la route comme par le rail. En effet, la gare d’Ermont-Eaubonne est un nœud ferroviaire important de la banlieue nord de Paris. Elle est l’une des rares gares d'Île-de-France desservie par trois lignes distinctes (le RER C et les lignes Transilien H et J) sur deux réseaux ferrés différents (Paris-Nord et Paris-Saint-Lazare).

Eaubonne est une ville de 26 288 habitants (population totale millésimée 2022). La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020 est de 26 190 € contre 24 490 € en Ile-de-France, le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2020 de 8,9% contre 11,8% en IdF et enfin le taux de pauvreté en 2020, de 12,0 % contre 15,5% en IdF. Le nombre d’enfants de moins de quinze ans à Eaubonne en 2020 est de 20,2%, contre 19,3% en IdF et la population de 30 à 44 ans est de 21,7 %, ce qui permet de remarquer l’augmentation de l’attractivité de la commune pour cette tranche d’âge depuis 2014 (19,6 %)

Le contexte historique du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Le projet pédagogique s’inscrit dans la continuité historique de la structure.

En 1868, Edmond-Joseph-Louis Tarbé des Sablons, journaliste, critique musical, homme de lettres et maire d’Eaubonne fonde une fanfare. Celle-ci prospère et dès 1900, forme certains de ses instrumentistes. Elle prend le nom de « Lyre Amicale » en 1925 (association loi 1901) en élargissant sa formation à un orchestre d’harmonie ; la « Lyre Amicale » conserve la charge exclusive de l’enseignement musical jusqu’en 1968. En 1969, la municipalité propose une Ecole Municipale de Musique réservée aux jeunes d’âge scolaire, la « Lyre Amicale » conservant l’enseignement destiné aux adultes ainsi que des pratiques collectives (orchestre d’harmonie et orchestre symphonique). Claude Herouin, le directeur fondateur de l’Ecole Municipale de Musique développera « son » établissement et obtiendra l’agrément par le Ministère de la Culture en 1987. En 2007 cette école devient le Conservatoire à Rayonnement Communal d’Eaubonne. Le 8 avril 2019, le ministre de la Culture par arrêté, classe de nouveau le conservatoire d’Eaubonne dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal.

Depuis un siècle et demi, l’enseignement musical à Eaubonne est lié aux ensembles instrumentaux ou vocaux. Aujourd’hui, cet héritage est précieusement conservé et renforcé par les nombreuses pratiques collectives, chœurs ou orchestres proposés aux élèves durant toute la scolarité intra-muros, mais aussi par des pratiques vocales collectives en milieu scolaire initiées par le conservatoire à rayonnement communal avec les chœurs au collège Jules Ferry et les chorales de cycles 3 à l’Ecole élémentaire Mont d’Eaubonne.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal aujourd’hui

Le conservatoire est un service municipal de la Direction de l’Action Culturelle. Il compte en avril 2025, 414 élèves (351 Eaubonnais et 63 extérieurs). 360 reçoivent un enseignement en formation musicale, 365 reçoivent un enseignement instrumental individuel, 174 participent à une pratique collective vocale et 185 participent à une pratique collective instrumentale. Le conservatoire s’adresse en priorité aux enfants eaubonnais, puis selon les places disponibles aux élèves extérieurs. Les adultes sont acceptés dans les disciplines jazz et musiques actuelles, pratiques d’ensemble ainsi qu’en classe de chant lyrique et chant musiques actuelles ; ils sont aussi acceptés pour une période d’un an avec reconduction expresse dans les autres disciplines selon les places disponibles. Un parc instrumental de location est à la disposition des élèves avec les mêmes règles de priorité que pour

les pratiques instrumentales. La participation des familles pour l'enseignement comme pour les locations des instruments est en fonction du revenu mobilisable par part (RMPP) des élèves ou de leur famille, exceptée pour les élèves extérieurs à la commune pratiquant le piano, le chant lyrique et chant musiques actuelles, et la guitare ainsi que pour la pratique d'un second instrument.

La Direction de l'Action Culturelle

La Direction de l'Action Culturelle a pour rôle d'impulser et de coordonner la vie artistique et culturelle locale. Elle s'appuie pour cela sur ses propres structures que sont le Conservatoire à Rayonnement Communal et L'Orange Bleue* Espace culturel d'Eaubonne, mais aussi sur le partenariat établi avec la Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix. Aussi, elle soutient les initiatives locales, notamment associatives.

Elle mène une action concertée avec les autres services de la Ville, l'Éducation nationale et les associations culturelles eaubonnaises. Elle développe des projets communs avec des partenaires institutionnels comme le Département, la Région Ile-de-France, la Direction Régionale de l'Action Culturelle du ministère de la Culture.

Elle assume également l'organisation des grands rassemblements culturels populaires que sont le Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne et Eaubonne en fête (alliant une fête de ville et la Fête de la musique). Elle coordonne le fonctionnement de la galerie d'exposition d'arts plastiques de l'Hôtel de Mézières. Ainsi, elle joue un rôle structurant de médiation culturelle, facilitant l'implication et l'accès aux pratiques culturelles pour chacun.

Enfin, la Direction de l'Action Culturelle est impliquée dans l'entretien, la rénovation ou la construction des bâtiments à vocation culturelle de la ville, singulièrement pour la conception du prochain conservatoire. Son rôle est de veiller à ce que les infrastructures actuelles et futures soient en adéquation avec les besoins de la collectivité et contribuent pleinement à l'émancipation culturelle et artistique de l'administré.

Les locaux, les moyens matériels et financiers

Deux bâtiments constituent le conservatoire :

- la Maison des Arts située au 11 rue Cristino Garcia, reçoit plus de 80% de l'activité d'enseignement (cours individuels, ensembles de musique de chambre et formation musicale),
- la Maison des musiciens située au 8 rue Jeanne Robillon et incluant la salle Neff, reçoit les cours de percussions, de clavecin, de flûte à bec, de traverso, de flûte traversière, les ensembles de jazz, quelques cours de formation musicale, les chœurs et les orchestres. La salle Neff est aussi la principale salle pour les auditions et restitutions publiques, elle dispose d'une jauge de 245 personnes.

Au sein de la Direction de l'Action Culturelle, L'Espace Culturel l'Orange Bleue* inauguré en octobre 2008, propose une saison artistique et culturelle professionnelle pluridisciplinaire d'octobre à mai, une saison amateur d'avril à juillet. Cet équipement répond à la dynamique artistique et culturelle de la ville : chaque Eaubonnaise, chaque Eaubonnais y trouve une place, qu'il soit artiste en herbe, amateur, confirmé ou tout simplement spectateur. Depuis septembre 2015, L'Orange Bleue* Espace culturel propose des séances de cinéma numérique en haute définition et depuis 2018 de la diffusion différée d'opéras et de ballets. Des séances sont dédiées au jeune public pendant les vacances, mais aussi aux élèves avec « École et Collège au cinéma ». Cet équipement est doté de deux salles de diffusion : le foyer aussi appelé Zinc (120 places environ) et la grande salle (354 places assisses ou plus de 600 debout)) dotée d'un plateau équipé qui peut accueillir de grandes formations. Ce lieu est

à disposition du CRC pour quelques manifestations. Ainsi, le conservatoire d'Eaubonne y présente régulièrement des projets dans des conditions optimales de représentation.

Le conservatoire dispose d'un parc d'instruments et de matériel électro-acoustique. Ce parc est utilisé en partie pour l'enseignement intra-muros (équipement des salles de cours et de la salle Neff) et d'autre part est à disposition des élèves en location (plus de 180 instruments).

Le conservatoire dispose d'un parc informatique de quatre PC équipés de Windows 10, de la suite bureautique Microsoft Office 365™ et du logiciel de gestion Rhapsodie™. Un PC équipé en Ubuntu est couplé à la console son de la salle d'audition et une salle de formation musicale est équipée d'un VPI (vidéo projecteur interactif). Les professeurs dont la ville d'Eaubonne est l'employeur principal disposent d'une prime annuelle comme les professeurs de l'Education nationale destinée à l'équipement personnel informatique.

Le budget du conservatoire s'établissait en 2024 à 982 618 € en dépenses, comprenant principalement :

- 898 116 € de charges de personnel ;
- 36 496 € de frais généraux ;
- 30 698 € de frais de création et de diffusion ;
- 10 500 € d'investissement pour l'achat des instruments ;
- 6 808€ de frais techniques

Le budget du conservatoire s'établissait en 2024 à 160 939 € en recettes, comprenant :

- 131 305 € de cotisations ;
- 7 562 € de locations d'instruments ;
- 22 072 € de subventions départementales.

La charge restant pour la commune en 2024 était donc de 821 679 €

Les moyens humains

Placées sous la hiérarchie du directeur du conservatoire, l'équipe administrative est composée de deux agents administratifs et l'équipe pédagogique de 25 enseignants dont sept coordinateurs. Le volume horaire hebdomadaire d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025 est de 276 heures et 50 minutes, représentant 14 équivalents temps pleins. 4 enseignants sont PEA et/ou titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique ou équivalent, 8 titulaires du Diplôme d'État de professeur de musique, 8 titulaires d'un diplôme du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ou d'un établissement d'enseignement artistique supérieur européen au minimum niveau Licence 3 et 5 d'un DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).

Les disciplines enseignées

La formation musicale

La formation musicale a pour objet de développer les capacités créatives de l'élève et de mettre à disposition les savoirs nécessaires à une pratique instrumentale ou vocale ; elle réunit l'ensemble des apprentissages fondamentaux initiaux de la musique. Durant les cours de formation musicale, la musique est découverte, ressentie, écoutée, lue et chantée. L'élève se dote aussi d'une culture musicale et de notions de théorie et d'analyse. La pratique vocale, la pratique instrumentale et la pratique corporelle ponctuent l'enseignement, afin de lier efficacement la formation musicale et les

pratiques musicales individuelles et collectives. L'enseignement de la formation musicale peut aussi se suffire à lui-même

La formation musicale est dispensée sur les trois cycles :

- une période d'éveil peut précéder (Eveil et Initiation, 68 élèves pour 4 heures et 30 minutes d'enseignement hebdomadaires cumulées) ;
- le premier cycle compte 206 élèves pour 18 heures et 15 minutes d'enseignement hebdomadaires cumulées ;
- le deuxième cycle compte 55 élèves pour 7 heures et 40 minutes d'enseignement hebdomadaires cumulées ;
- le troisième cycle compte 16 élèves pour 2 heures et 50 minutes d'enseignement hebdomadaires cumulées.

Les pratiques vocales

Les pratiques vocales sont décrites dans le chapitre « L'enseignement musical », sous-chapitre « Les moyens organisationnels / La filière voix, pratiques collectives ».

- 93 élèves participent au chœur « PrimVox » ;
- 42 élèves participent au chœur « MikadoVox » ;
- 21 élèves participent au chœur « TweensVox » dont les élèves du chœur au collège Jules Ferry ;
- 27 élèves participent au chœur « LaboVox » dont les élèves du chœur au collège Jules Ferry ;
- 20 élèves participent à l'ensemble vocal adultes Archipels.

Ces pratiques vocales sont complétées par un dispositif de chant choral hebdomadaire sur l'ensemble du cycle 3 de l'école élémentaire du Mont d'Eaubonne (165 enfants pour six heures d'enseignement) ainsi que les chœurs au collège de la sixième à la troisième au collège Jules Ferry (les élèves de 4ème et de 3ème complètent les chœurs TweensVox et LaboVox) pour 70 élèves et 10 heures d'enseignement hebdomadaire.

Les pratiques instrumentales et vocales individuelles

- L'ensemble des cordes frottées est enseigné au conservatoire (violon, alto, violoncelle et contrebasse) ;
- les bois enseignés sont la flûte traversière, le traverso, la flûte à bec, le hautbois, le cor anglais, la clarinette et le saxophone (classique et jazz) ;
- les cuivres enseignés sont la trompette et le cornet, le cor, le trombone, l'euphonium ou le saxhorn ;
- le piano, le piano jazz, la guitare classique, la guitare électrique, la guitare jazz, les percussions, la batterie et la basse électrique sont aussi enseignés ;
- le chant lyrique et chant musiques actuelles.

La répartition des élèves par cycle est la suivante :

- 231 élèves sont en premier cycle ;
- 48 en deuxième cycle diplômant ;
- 10 en deuxième cycle non diplômant ;
- 6 en troisième cycle diplômant ;
- 3 en troisième cycle non diplômant.

Les pratiques instrumentales collectives

Les pratiques collectives instrumentales sont multiples et diverses, elles sont soutenues par la politique culturelle municipale. Elles représentent un élément notable du développement artistique de l'individu et sont une source de motivation probante.

Les ensembles instrumentaux sont les suivants :

- Mon premier ensemble à cordes, 1er cycle 1ère année, 0h30 (depuis septembre 2024) ;
- Orchestre Pizz Cordes, 0h45, 1er cycle 2ème année ;
- Orchestre Junior Cordes, 1h00, 1er cycle et 2ème cycle ;
- Orchestre symphonique, 1h30, 2ème cycle et 3ème cycle ;
- Ensemble d'initiation vents, 0h50, 1er cycle ;
- Ensemble Vents Piano Percussions (Niveau 1), 1h15, 1er cycle et 2ème cycle ;
- Ensemble Vents Piano Percussions (Niveau 2), 1h15, 1er cycle et 2ème cycle ;
- Ensemble Evolution (pour les élèves d'un niveau immédiatement supérieur à ceux des Ensembles Vents Piano Percussions) ; 1h15 par 15 jours si Big band Duke Ellington autrement toutes les semaines, 2ème cycle et 3ème cycle ;
- Ensembles de flûtes à bec (Consort), 1h30, 1er cycle au 3ème cycle ;
- Ensemble de flûtes traversières, 0h20, 1er cycle au 3ème cycle ;
- Musique de chambre, 1h00, 2ème cycle et 3ème cycle- ;
- Atelier jazz 1, 1h15, 2ème cycle ;
- Atelier jazz 2,1h30, 2ème cycle et 3ème cycle ;
- Atelier MAA, 1h30, hors cursus ;
- Atelier basse batterie, 0h45, 1er cycle ;
- Big band Duke Ellington, 1h30 par 15 jours, 2ème cycle (ensemble existant selon les effectifs) ;
- Big band Gill Evans, 1h30 par semaine, 2ème cycle et 3ème cycle ;
- Initiation au déchiffrage et à l'accompagnement au piano, 45 minutes, 3ème cycle ;
- Quatre mains piano, 0h20, 1er cycle et 2ème cycle.

En complément, la Lyre Amicale association soutenue par la municipalité, peut accueillir des élèves du conservatoire au sein de son orchestre d'harmonie et de son orchestre symphonique.

Le détail des effectifs est annexé dans le document « Les pratiques collectives ».

Les interventions en milieu scolaire (primaire) et en direction de la petite enfance

Durant l'année scolaire 2024-2025 :

- 832 élèves bénéficient d'interventions en partenariat avec l'Education nationale sur le temps scolaire (33 classes de la petite section de maternelle au CM 2),
- 145 jeunes enfants bénéficient d'interventions dans les crèches et la halte-garderie (72 heures dans l'année).

Les interventions sont décrites dans le chapitre « L'éducation artistique et culturelle », sous-chapitre « Les actions effectuées par le musicien intervenant ». Le détail des effectifs est annexé dans le document « Les effectifs des interventions en milieu scolaire et en direction de la petite enfance ».

Les disciplines d'érudition et complémentaires

Le conservatoire propose aux élèves de fin de deuxième cycle et de troisième cycle un enseignement d'harmonie et d'écriture. Cet enseignement est précédé d'un approfondissement des notions d'analyse acquises en cours de formation musicale.

L'éducation artistique et culturelle

L 'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence.[1]

La charte de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans sa version 2018, précise certains points. Notamment, l'EAC contribue à la construction d'une culture personnelle, favorise l'expression de la créativité et de la sensibilité et participe à l'épanouissement de la personne et au vivre ensemble. Fondée sur les piliers que sont la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes et l'acquisition de connaissances, elle constitue une composante essentielle de la formation de l'individu.

Ainsi, l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à Eaubonne se déploie à travers plusieurs volets complémentaires : les interventions du musicien en crèche et en milieu scolaire, les productions musicales des élèves du conservatoire à destination des tout-petits au sein de la crèche, les classes d'éveil et d'initiation du conservatoire pour les jeunes enfants, ainsi que le dispositif « Chœurs au collège » mis en place au sein du collège Jules Ferry. Cette offre est enrichie par de nombreuses propositions de l'Espace culturel L'Orange Bleue* et de la Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix. Le Salon du livre jeunesse, porté par la Direction de l'action culturelle, propose aussi de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle (EAC). Le tissu associatif local complète quant à lui ce maillage en assurant un éveil musical au sein du conservatoire pour les enfants non scolarisés et non-inscrits en crèche.

Les actions effectuées par le musicien intervenant

Le conservatoire élargit l'offre dévolue habituellement au musicien intervenant par un travail avec les enfants non encore scolarisés, fréquentant la crèche. Le programme pédagogique est établi pour l'année par le musicien intervenant, en concertation avec les professionnels de la Maison de la Petite Enfance et adapté aux tous petits. L'intervention en milieu scolaire habituelle est basée sur des projets pédagogiques ponctuels, annuels ou semestriels à la demande des professeurs des écoles et co-écrits avec le musicien intervenant. Une sélection est effectuée par une commission constituée du Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) de l'Eduction nationale. Ils sont ensuite validés par l'Inspection de l'Education nationale.

L'ensemble des actions s'articule avec les activités d'enseignement du conservatoire ainsi qu'avec les propositions de l'Espace culturel L'Orange Bleue*.

Les productions à destination des publics de la crèche

Chaque trimestre un ensemble d'élève se déplace à la crèche municipale afin de proposer un concert adapté au très jeune public. Ainsi les musiciens de l'Ensemble Vents Piano Percussions, de la chorale Mikado vox et de l'orchestre junior cordes se produisent au sein de la Maison de la Petite enfance accueillant la crèche.

Les actions d'éveil et d'initiation au conservatoire à destination des plus jeunes élèves

Les enfants sont accueillis au conservatoire en grande section de maternelle pour un cours hebdomadaire de 45 minutes d'éveil à la musique. Les prémices de la pratique vocale et la pluralité des esthétiques abordées orientent la pédagogie. Une seconde année d'initiation complète cette proposition dans la continuité, tout en intégrant des ateliers de découverte instrumentale, c'est ainsi

[1] Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (LA LETTRE D'INFORMATION Ministère de la culture et de la communication Hors-série du n°80, mars 2001)

l'esquisse de la période d'enseignement. Pour les élèves qui le souhaitent, l'accès à la chorale de début de premier cycle est offert.

Les Chœurs au Collège Jules Ferry

Le projet "Chœurs au Collège" propose la mise en place d'une pratique artistique et musicale hebdomadaire pour des jeunes adolescents n'ayant préalablement aucune notion musicale, financée par la Ville d'Eaubonne et l'Education nationale. Chaque année au collège Jules Ferry un chœur mixte de 20 à 30 collégiens débute en 6ème et perdure jusqu'en 3ème. L'effectif global est aujourd'hui seulement de 67 élèves compte tenu des recrutements complexes liés aux options en sixième.

Ce projet est organisé globalement ainsi :

- Les enseignements hebdomadaires sont localisés au collège sur le temps scolaire pour les classes de 6ème et de 5ème. Pour les classes de 4ème et de 3ème, ils sont répartis entre les locaux du collège et du CRC ;
- Le professeur chef de chœur au CRC et le professeur d'éducation musicale de l'Education nationale encadrent les pratiques ;
- La ville d'Eaubonne par son Conservatoire à Rayonnement Communal et l'Education nationale par le Collège Jules Ferry sont les opérateurs du projet ;
- Tout élève entrant en sixième au Collège Jules Ferry et souhaitant participer à ce projet peut postuler au chœur au collège, ce dispositif est accessible sans participation financière comme tout enseignement proposé par l'Education nationale. Quelques élèves peuvent aussi intégrer le projet en cinquième.

Ce projet répond ainsi aux objectifs partagés entre le collège et la ville de :

- Développer les compétences des élèves dans le domaine du chant et de la musique ;
- Développer une activité qui permette la mixité sociale et le développement de compétences de coopération entre les élèves issus de milieux socioéconomiques et culturels parfois très éloignés ;
- Permettre aux membres de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents) de valoriser autrement les élèves ;
- Permettre aux élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente ;
- Permettre aux élèves la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation des lieux culturels.

L'enseignement musical

L'enseignement musical est organisé en trois cycles, *dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage*[2] précédé par deux années d'éveil et d'initiation assimilées à de l'éducation artistique.

Durant le premier cycle, *les contenus et démarches de ce cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils donnent les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle*

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

Le troisième cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré. Composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement[3]*.*

Il se conclut par l'obtention d'un certificat d'études musicales (CEM) prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation.

Certains élèves bénéficient d'un parcours personnalisé durant le deuxième cycle et les élèves adultes sont hors cursus pour la plupart.

La diffusion, les projets spécifiques (intervention ou mise en résidence d'artiste) et les projets divers (projets inter conservatoires) ponctuent l'enseignement. Bien qu'intégrés dans l'enseignement, ces trois volets seront traités dans des chapitres distincts.

Public concerné

L'enseignement au conservatoire s'adresse en priorité aux enfants eaubonnais. Les usagers extérieurs à la collectivité territoriale sont acceptés dans la mesure des places disponibles. Les adultes sont acceptés uniquement dans les disciplines jazz et musiques actuelles amplifiées, selon les places disponibles et exceptionnellement dans les disciplines rares. Toutefois, les élèves inscrits en cours de chant individuel sont considérés comme les enfants pour l'accessibilité à l'enseignement. Enfin, les élèves ayant débuté enfant au conservatoire et souhaitant terminer le cursus comme jeunes adultes n'ont pas de restriction d'accès. Les pratiques collectives vocales et instrumentales sont accessibles à tous selon les places disponibles.

Les moyens organisationnels

L'ensemble des propositions d'enseignement s'articule autour de la pratique vocale ou instrumentale collective, les disciplines de formation musicale et la pratique instrumentale individuelle ; les disciplines d'érudition viennent dans un second temps compléter l'offre pédagogique. Une attention particulière est mise sur les pratiques collectives. Les propositions pédagogiques sont décrites séparément dans le règlement des études.

---

[2]Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (LA LETTRE D'INFORMATION Ministère de la culture et de la communication Hors-série du n°80, mars 2001)

[3] SNOP - Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre – 2023 (Bulletin officiel Hors-série n° 5).

La créativité de l'élève est développée tout au long de la scolarité, aussi bien dans les champs de la composition, de la création ou de l'improvisation que dans le champ de l'interprétation.

Le premier cycle

L'élève entrant en premier cycle est préparé au fonctionnement de l'établissement. La transversalité des enseignements est acquise. Toutes les disciplines enseignées, la pratique d'ensemble vocale puis instrumentale, la formation musicale et la pratique instrumentale individuelle ou individualisée – pédagogie de groupe, sont liées et indissociables. Selon les possibilités matérielles, l'instrument pratiqué par l'élève est ponctuellement présent au cours de formation musicale, il ne s'agit pas d'exclure la lecture musicale chantée et parlée des pédagogies, mais de permettre à l'élève de saisir par la pratique la corrélation entre les différents acquis. Aussi, l'étroite collaboration entre les enseignants de formation musicale, d'instrument et de pratiques collectives est constitutive de la pédagogie au conservatoire. Cette coordination permet d'aborder certaines notions de manière transversale, en les travaillant de façon complémentaire en cours d'instrument, en formation musicale et au sein des ensembles.

Les pratiques collectives sont exclusivement vocales la première année sauf pour les cordes (violon, alto et violoncelle). Néanmoins au sein des cours d'instrument, l'appétence de l'élève pour les pratiques instrumentales collectives est suscitée. Dès la deuxième année de pratique instrumentale, de nombreux ensembles d'esthétiques mixtes sont allouables. Ils viennent en complément des pratiques vocales collectives. Cependant, les contraintes organisationnelles des élèves peuvent entraîner un choix entre la pratique vocale collective et la pratique instrumentale collective. Les élèves pianistes et guitaristes ne bénéficient pas suffisamment de possibilités de pratique instrumentale collective, ils poursuivent pour certains exclusivement en pratique collective vocale. Une réflexion soutenue est menée afin d'accroître l'offre de pratique instrumentale collective pour ces disciplines.

L'évaluation des élèves tout au long du premier cycle s'inscrit dans une démarche qui repose principalement sur le contrôle continu, fondée sur l'observation régulière de la progression de l'élève lors des cours hebdomadaires. Cette démarche est complétée pour les disciplines instrumentales ou vocales, tant en cours individuels qu'en pratiques collectives, de prestations publiques (auditions, concerts, projets pédagogiques) qui constituent également des éléments structurants pour les équipes pédagogiques chargées du contrôle continu. À mi-parcours, une évaluation formative peut être proposée sous forme d'audition, offrant à l'élève un temps d'expression et de retour constructif sur son évolution. En fin de cycle, l'obtention du certificat de fin de premier cycle est conditionnée par :

- La réussite aux examens de formation musicale et d'instrument, devant un jury qui s'appuie aussi sur les éléments issus du contrôle continu ;
- Une participation assidue à une pratique collective ;
- La venue à un concert professionnel annuellement ;
- Une participation annuelle à une prestation publique individuellement.

Aussi, une réflexion sera menée sur l'évolution des pratiques d'évaluation, avec la possibilité d'introduire en complément, une évaluation par compétences. Cette réflexion, relative aux trois cycles, sera examinée par le Conseil pédagogique durant la première période de validité du présent projet (4 premières années).

L'évaluation par compétences s'inscrit dans une logique formative, visant à rendre compte des acquis réels de chaque élève. Elle ne se limite pas à la restitution d'une performance, mais valorise

les apprentissages, les attitudes, les démarches et les capacités à mobiliser des savoirs dans divers contextes qui rendent moins anxiogènes l'examen de fin de cycle.

Un référentiel de compétences, ancré dans la réalité territoriale d'Eaubonne et du département, pourra être élaboré à partir des cadres existants, notamment le Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, ainsi que des expériences et projets existants. Les compétences identifiées s'organiseraient autour de plusieurs axes : techniques et instrumentales, artistiques et expressives, transversales incluant l'autonomie, la régularité dans le travail ou la participation au collectif et enfin culturelles, telles que la connaissance du répertoire ou la compréhension du contexte historique et stylistique des œuvres.

Concernant les modalités précises d'évaluation actuelle, elles sont détaillées dans le règlement des études. Des compléments spécifiques peuvent également être précisés en annexe pour certains départements.

Les prestations des élèves et les participations aux projets transversaux sont décrites dans un chapitre spécifique.

Le deuxième cycle

Le deuxième cycle est le cycle de développement. Il affine les choix esthétiques de l'élève et conduit à une plus grande autonomie. C'est aussi le cycle où l'élève peut choisir entre une formation complète ou un parcours personnalisé. Ce parcours personnalisé qui favorise les pratiques instrumentales individuelles et collectives, allège la présence au conservatoire en supprimant le cours de formation musicale, mais donne néanmoins l'accès à des modules comme l'arrangement et la création. La formation complète quant à elle, prépare l'élève aux pratiques instrumentales et vocales autonomes, mais offre aussi une liberté de choix comme mélomane grâce aux disciplines d'érudition. Les pratiques collectives, la diversité des esthétiques, l'arrangement et la création, la rencontre d'artistes et la participation aux projets transversaux guident l'élève pour éveiller son sens critique. Ce cycle apporte une pratique artistique pleine et entière, où ses choix esthétiques seront pertinents et en adéquation avec sa sensibilité. D'une durée de trois à cinq ans, celui-ci contribue ainsi *au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :*

- *une bonne ouverture culturelle ;*
- *l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome ;*
- *la capacité à tenir sa place dans la pratique collective.*[4]

L'évaluation des élèves en deuxième cycle repose sur les mêmes principes que ceux du premier cycle, en particulier le contrôle continu et le suivi régulier de la progression. Toutefois, une place plus importante est accordée aux prestations publiques comme outil d'évaluation. Ces présentations permettent d'apprécier l'engagement artistique de l'élève et sa capacité à partager avec le public ses acquis.

Le Brevet d'Etudes Musicales valide les acquis. Il est obtenu après la réussite à l'examen de fin de deuxième cycle de formation musicale et d'instrument, ainsi qu'une participation assidue à une pratique collective, à la venue à deux concerts professionnels annuellement et enfin à deux participations annuelles à une prestation publique individuellement. Le Brevet en raison de l'étendue

[4]Cité de la Musique, Philharmonie de Paris, l'enseignement musical en France, les cycles d'études des conservatoires de musique *http://metiers.philharmoniedeparis.fr/cycles-etudes-conservatoires-musique.aspx*

des acquis exigés peut être une fin en soi, mais permet aussi l'accès au troisième cycle s'il est obtenu avec une mention.

Comme pour le premier cycle :

- Les modalités précises d'évaluation sont détaillées dans le règlement des études et des compléments spécifiques peuvent également être précisés en annexe pour certains départements.
- Les prestations des élèves et les participations aux projets transversaux sont décrites dans un chapitre spécifique.

Le troisième cycle

Conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux[5] gouverne les visées pédagogiques des équipes du Conservatoire à Rayonnement Communal. Le programme des études est similaire à celui du deuxième cycle, mais complété de manière significative. Tout d'abord, le projet « à la carte » donne aux élèves la liberté de concevoir et produire leur propre concert, inversant les rôles traditionnels de l'apprentissage musical, le conservatoire offrant autonomie artistique et soutien ; ce projet encourage la créativité, l'expérimentation interdisciplinaire et l'engagement des élèves, tout en valorisant leur parcours passé au sein du conservatoire. Ce projet est détaillé en annexe. Ensuite, les disciplines comme l'harmonie et l'écriture, la composition et l'arrangement sont aussi présentes et mises en valeur par des productions d'élèves. Enfin, la participation à l'ensemble des projets majeurs de l'établissement, y compris extra muros, est favorisée.

L'évaluation, adaptée à l'exigence du troisième cycle, est augmentée, mais similaire à celle proposée en deuxième cycle et les modalités sont détaillées dans le règlement des études.

Le parcours personnalisé

Le parcours personnalisé est accessible à l'issue de la deuxième année de deuxième cycle de formation musicale. Cependant, l'élève doit effectuer une année de transition où la formation musicale est déjà optionnelle, avant de l'intégrer. Cette année transitoire est un moment privilégié d'échange entre les professeurs et l'élève permettant d'affiner les choix d'orientation. Le parcours personnalisé est ensuite destiné aux élèves qui souhaitent en toute connaissance de cause, poursuivre une pratique artistique musicale allégée, tout en ayant accès à des options spécifiques. Ainsi l'élève reçoit un enseignement instrumental individuel (temps de cours réduit par rapport au parcours classique) et participe à une pratique collective ; il n'y a plus d'obligation quant à la formation musicale. En revanche, l'élève peut participer à des modules de composition et d'arrangement ainsi qu'au cours d'écriture et d'harmonie, si son niveau le lui permet. Durant ce parcours, il peut aussi s'ouvrir à d'autres esthétiques en intégrant le département jazz et musiques actuelles amplifiées. Le parcours personnalisé est limité à trois années dont l'année transitoire, son entrée est conditionnée à l'accord des professeurs et avis de la direction. Il n'est sanctionné par aucun examen ou contrôle. Toutefois, l'élève a l'obligation de partager ses acquis avec le public en participant régulièrement aux auditions.

La spécificité des musiques actuelles amplifiées et du jazz

Ce paragraphe a principalement été réalisé par Cédric Affre, coordinateur des musiques actuelles amplifiées et du jazz.

[5] Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, Direction de la musique de la danse du théâtre et des spectacles, avril 2008

Le département Jazz/M.A.A. se distingue par son autonomie en matière de cours, de contenus, de pratiques et de diffusion, tout en étant pleinement intégré aux autres disciplines du conservatoire dans une dynamique commune. Grâce à des partenariats notamment avec Eaubonne Jazz et l'Orange Bleue*, de nombreuses opportunités d'action assurent le rayonnement et la visibilité des productions des élèves.

Ouvert à toute personne souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner dans les Musiques Actuelles (terme institutionnel englobant le jazz, les M.A.A. et parfois les musiques traditionnelles), ce département accueille des profils variés, quel que soit l'âge, le niveau ou l'instrument. Le recrutement d'un élève hors cursus prend la forme d'une rencontre et d'un entretien, permettant d'évaluer le projet personnel, qui constitue une base essentielle des pratiques.

Le projet de l'élève est d'ailleurs au cœur de l'enseignement : il représente à la fois une source de motivation et un levier pour les professeurs, visant à développer les connaissances, les compétences et la culture musicale de chacun, tout en développant la cohérence et les aspirations du collectif.

La créativité, l'adaptabilité et l'improvisation sont des incontournables des pratiques Jazz et M.A.A ; l'enseignement du Jazz et des M.A.A. repose sur un équilibre entre l'oralité, la pratique instrumentale concrète et la théorie musicale. En somme, l'action précède l'analyse.

Le parcours diplômant M.A.A., à l'image du parcours Jazz, constitue un véritable projet pour les années à venir.

La filière voix, pratiques collectives

Ce paragraphe a principalement été réalisé par Ysabel Dornier, cheffe de chœur au CRC, en charge de la filière voix, *pratiques collectives.*

Cette filière concerne les enfants et adolescents dans les différents chœurs du conservatoire. En fonction des capacités vocales et de l'âge, les élèves du CRC peuvent intégrer l'un des nombreux chœurs de l'établissement.

Dispenser une formation vocale complète à l'enfant et à l'adolescent par la pratique vocale collective, monodique puis polyphonique est l'objectif de la filière voix.

Le travail technique de la voix en chœur et l'apprentissage de l'exigence et de l'autonomie, permettent de découvrir la diversité des styles et la richesse du répertoire choral.

Les élèves de 4ème et de 3ème des chœurs au collège Jules Ferry sont intégrés à la filière voix.

Le chœur « PrimVox » (3/4 d'heure de cours hebdomadaire) à partir de sept ans.

C'est un chœur de découverte. Les objectifs de la formation consistent à développer la motivation, la curiosité musicale et le goût pour l'interprétation vocale. Grâce à l'oralité, l'écoute, la mémorisation et la diversité des répertoires vocaux abordés, l'enfant apprend à discerner tous les éléments qui composent une œuvre musicale vocale et à développer une bonne coordination et qualité du geste vocal.

Le chœur « MikadoVox » (1h de cours hebdomadaire) pour des élèves scolarisés à partir du CE2 ou du CM1.

C'est le chœur où commence une véritable formation en chant choral. Il aborde les fondamentaux et un travail approfondi sur le chant à l'unisson qui aboutit à des prestations publiques.

Le chœur « TweensVox » (1h de cours hebdomadaire) pour des élèves ayant déjà une expérience chorale, à partir du CM2 ou de la 6ème.

Les objectifs de la formation consistent à évaluer la qualité du son vocal produit et à améliorer la qualité et la maîtrise de toute prestation, à prendre conscience de la polyphonie et à affirmer ses goûts quant au répertoire abordé. Les élèves de 4ème du chœur au collège Jules Ferry y sont intégrés ;

Le chœur LaboVox (1h30 de cours hebdomadaire) s'adresse aux élèves au-delà la 4ème ayant une expérience bien confirmée du chant choral.

Chaque année, le chœur LaboVox participe à divers projets de concerts. Il monte des répertoires variés de qualité qui s'insèrent dans la programmation musicale annuelle du conservatoire et extra conservatoire. Il vise à ce que l'élève puisse intégrer un chœur à voix mixtes avec le bagage nécessaire à tout bon choriste. Le travail se fait par pupitre, en soliste, en grand groupe. La technique vocale y prend une place importante. Les élèves de 3ème du chœur au collège Jules Ferry y sont intégrés ;

La spécificité du chant lyrique et chant musiques actuelles

La classe de chant lyrique et chant musiques actuelles dispose d'un fonctionnement spécifique. Les élèves débutent leur apprentissage lorsqu'ils sont adultes ou jeunes adultes. S'ils n'ont pas de notions musicales, un cours de formation musicale sur deux niveaux est proposé. Ils peuvent soit être en cursus, soit hors cursus. Ils participent aux auditions de classe et éventuellement aux auditions générales. La pratique collective est l'ensemble vocale adultes Archipels. Les cours de chant sont accompagnés par un pianiste un cours sur deux.

La diffusion amateur et professionnelle

La diffusion peut être divisée en trois sections :

- la diffusion amateur sans la participation de professionnels,
- la diffusion amateur avec des artistes professionnels ou en complément d'une programmation professionnelle,
- la diffusion professionnelle

La diffusion amateur sans la participation de professionnels

Tout musicien partage son art avec le public dès les prémices des apprentissages. Qu'il s'agisse des prestations individuelles ou des prestations collectives, l'élève-artiste se produit aisément dans des manifestations dédiées comme les auditions de classe ou les auditions générales regroupant plusieurs disciplines ou ensembles instrumentaux et vocaux. Ces manifestations concernent presque exclusivement un public d'élèves et de parents d'élèves de l'établissement. Parallèlement, les élèves participent principalement en ensemble, à des manifestations extérieures ou des projets à plusieurs conservatoires, permettant une ouverture à un public plus large. En complément, selon les opportunités calendaires et les programmes pédagogiques, les élèves peuvent participer à des manifestations comme « la nuit des conservatoires » ou la « fête de la musique ». Aussi, comme indiqué précédemment les élèves se produisent à la crèche. Enfin des productions extra muros peuvent avoir lieu comme à la médiathèque intercommunale ou La Résidence Autonomie Gabriel Dangien.

La diffusion amateur avec des artistes professionnels ou en complément d'une programmation professionnelle

Afin de favoriser la rencontre avec des artistes professionnels, les élèves artistes sont appelés à se produire d'une part en lever de rideau de la programmation professionnelle proposée par l'association Musica Eaubonne à l'Espace Culturel l'Orange Bleue* et d'autre part aux côtés des artistes professionnels, notamment dans le cadre des projets ponctuels d'accueil ou de résidence d'artiste. Les élèves des classes de Jazz bénéficient de partenariats avec l'association Eaubonne Jazz

La diffusion professionnelle

Le conservatoire à rayonnement communal ne propose pas tout au long de l'année de programmation professionnelle. Cependant, un partenariat avec l'association Musica Eaubonne offre la gratuité aux quatre concerts annuels pour les élèves du conservatoire et l'opportunité aux élèves de se produire en lever de rideau. Parallèlement, l'Espace Culturel l'Orange Bleue* programme un ou deux opéras annuellement. Pour compléter ces dispositifs, le conservatoire organise une fois par an un concert de musique de chambre en partenariat avec l'été culturel proposé par l'Orchestre national d'Ile de France. Ce concert gratuit en plein air clôt l'année scolaire du conservatoire.

Créer, écouter, inventer : une autre porte d'entrée dans la pratique musicale

Élargir les modes d'accès à la pratique instrumentale ou vocale et répondre à la diversité des profils et des sensibilités, sont des objectifs que le conservatoire souhaite développer en complément de l'enseignement traditionnel. Cette démarche s'appuiera sur les nombreuses expériences déjà menées autour de la création, de l'improvisation, du jeu sans partition et de l'oralité. Elle donnera lieu à une structuration pédagogique claire mais souple, permettant aux élèves qui le souhaitent d'explorer d'autres chemins musicaux dès les premières années de formation. Il ne s'agit pas de remplacer l'enseignement traditionnel, mais bien d'enrichir l'offre globale en respectant les choix et les parcours de chacun.

Aujourd'hui, les élèves quel que soit leur niveau instrumental, sont encouragés à développer leur créativité musicale au-delà du cadre de l'interprétation des musiques écrites. Ils sont invités à explorer différentes formes d'expression : composition personnelle, improvisation, relevé auditif, ou encore réécriture de morceaux choisis (chansons, musiques de films, etc.).

Ces approches permettent de construire un rapport personnel à la musique, à partir de l'écoute, de l'imaginaire ou de la culture musicale propre à chacun. Elles mobilisent des compétences transversales telles que l'écoute active, la mémorisation, l'analyse, la structuration d'idées musicales et favorisent l'autonomie artistique.

Dans certains cas, le point de départ peut être sonore, corporel, oral ou visuel. Par exemple, une boucle jouée en groupe, une improvisation collective, une séance de soundpainting, une image évocatrice, un film ou encore la restitution intuitive d'un morceau entendu déclenche une production avant de donner lieu, le cas échéant, à une formalisation écrite. Cette inversion du schéma classique (lecture puis interprétation) permet de réconcilier oralité, perception, écriture et imagination dans une logique créative et progressive.

Cette démarche trouve déjà une résonance particulière dans les pratiques du département des musiques actuelles amplifiées et du jazz, où l'entrée dans la musique passe souvent par l'écoute, l'oralité et le relevé. Toutefois, elle dépasse ces seuls domaines : plusieurs enseignants du CRC d'autres départements l'ont déjà intégrée à leurs projets pédagogiques.

Quelques exemples illustrent cette dynamique :

- "Monsieur Satie... réinventé" : les élèves pianistes, après une phase d'écoute sans partition, ont composé une pièce inspirée d'une œuvre de Satie. Le projet s'est poursuivi en cours, jusqu'à une restitution croisant œuvres originales, créations personnelles et pièces du répertoire de l'époque.

- "La Terre" (Yelli Yelli) : travail collectif sans partition avec des élèves débutants autour de la chanson, en lien avec des pratiques de boucle inspirées des musiques actuelles amplifiées.

- "Re-(ré)créations !" : chaque élève a choisi un morceau qu'il aimait, en a repiqué la basse et la mélodie avec accompagnement personnalisé, puis a réalisé un arrangement original adapté à son niveau.

- "Projet guitare – écriture en forme sonate" : des élèves débutants ont composé une pièce à l'oreille en respectant une forme ABA. La contrainte (sections contrastées) a stimulé l'écoute, la structuration et les premiers gestes d'écriture musicale.

- "Projet ensemble à vent – sonorisation de film d'animation" : les élèves ont réalisé en direct la bande-son d'un court-métrage, alternant parties écrites et improvisations dirigées en soundpainting. L'articulation entre image, son, spontanéité et rigueur écrite a été au cœur du processus.

- "Projet musiques écrites et musiques improvisées- instruments anciens et instruments modernes" : les élèves des départements musique ancienne, cordes et bois ont été réunis pour des séances d'improvisation générative. Guidés par l'observation d'œuvres picturales, ils ont exploré les passerelles entre écriture et improvisation, entre timbres anciens et modernes. Ces improvisations génératives, se sont conclues par une improvisation collective dirigée par Robert de Bree, prenant appui sur une basse obstinée, mettant en valeur l'écoute, l'inventivité et la complémentarité des différents instruments.

Il est essentiel de rappeler que cette démarche, consistant à favoriser la création et l'autonomie musicale dès les premières années d'apprentissage, constitue une possibilité et non une obligation. L'objectif est de proposer à celles et ceux qui le souhaitent une autre manière de vivre la musique, sans la leur imposer. Certains élèves peuvent préférer s'exprimer à travers l'écrit, approfondir leur interprétation du répertoire existant et nourrir leur créativité dans le cadre structuré de la partition. La pratique artistique, pour être réellement formatrice, doit conjuguer ouverture et exigence, sans contraindre l'individu à certaines pratiques qui peuvent s'avérer anxiogènes. Elle doit accompagner chaque individu dans la construction de sa personnalité, au-delà de sa personnalité musicale.

Les projets transversaux et les résidences d'artistes

Les pédagogies mises en place au Conservatoire à Rayonnement Communal sont renforcées chaque année par des projets et actions ponctuels ou des résidences d'artistes. Il s'agit de croiser les esthétiques et de favoriser la transversalité entre les disciplines voire les spécialités non enseignées dans l'établissement. Les projets et les résidences sont travaillés durant l'année scolaire précédente. Ils émanent de propositions des professeurs ou de la direction ou encore des partenaires. Ils sont ensuite soumis pour ajustement au Conseil pédagogique et la hiérarchie – Direction de l'Action Culturelle, afin d'en renforcer la pertinence et l'efficience ; enfin avant la validation définitive par l'autorité territoriale, ils sont présentés au Conseil d'établissement. Néanmoins, le Conseil d'établissement comme organe consultatif de concertation peut aussi être en amont force de proposition.

Les partenariats

Le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne développe de nombreux partenariats afin d'enrichir son offre pédagogique et culturelle. Il collabore étroitement avec l'Éducation nationale, les crèches et la Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix pour favoriser l'accès à l'enseignement artistique et la diffusion artistique des amateurs dès le plus jeune âge. Son engagement se traduit également pour la diffusion professionnelle par des liens forts avec l'Espace culturel L'Orange Bleue, comme avec Musica Eaubonne et Eaubonne Jazz, contribuant ainsi au dynamisme culturel local. Afin de diversifier les spécialités, le conservatoire s'engage aux côtés l'association d'enseignement chorégraphique Espace Danse pour des productions d'élèves communes. Le Conseil départemental du Val-d'Oise, particulièrement attentif aux établissements d'enseignement artistique spécialisé, soutient le Conservatoire et encourage l'émergence de nouvelles collaborations, notamment avec les établissements artistiques des villes avoisinantes. Par ailleurs, de nouveaux partenariats sont à l'étude, notamment avec des associations d'enseignement

chorégraphique et théâtral, afin d'élargir encore davantage l'offre artistique et éducative du Conservatoire.

Le partenariat avec L'Education nationale

Le partenariat avec l'Éducation nationale est développé pour les écoles maternelles et élémentaires grâce au musicien intervenant. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, des classes « chœurs au collège » sont proposées au collège Jules Ferry d'Eaubonne. Ces partenariats sont détaillés dans le chapitre « L'éducation artistique et culturelle », sous-chapitres « Les actions effectuées par le musicien intervenant » et « Les chœurs au collège ».

Le partenariat avec l'Espace culturel L'Orange Bleue*

Ce partenariat repose sur une collaboration étroite entre l'Espace culturel L'Orange Bleue et le conservatoire, deux services municipaux relevant de la même direction : la Direction de l'Action Culturelle. L'Espace culturel L'Orange bleue* développe de nombreuses actions et une riche programmation. Concernant le conservatoire, une attention particulière est portée en direction des actions et de la programmation autour de la musique, de la danse et du cinéma. Cependant, il est possible de travailler en direction du théâtre et des arts circassiens. Cette collaboration se traduit par une sensibilisation particulière des élèves par les professeurs ou l'administration du conservatoire pour les spectacles proposés par L'Orange Bleue*. Des résidences d'artistes communes ou des actions culturelles spécifiques par les artistes invités peuvent être aussi envisagées. Enfin, selon l'actualité une proposition de concert ou cinématographique peut être établie conjointement et intégrée dans le programme pédagogique des élèves. En 2024-2025, pour la diffusion du Ciné | Opéra La flûte enchantée de Mozart, l'œuvre est étudiée par les classes de fin de premier cycle de formation musicale, intégrée à l'évaluation des élèves qui assistent à la diffusion à l'Orange Bleue*. Pour l'année 2025-2026, un projet autour du ciné-opéra Don Quichotte de Jules Massenet est envisagé avec le département formation musicale, ainsi que la participation du conservatoire à un ciné-concert lors de l'ouverture du festival Tout Yeux Tout Oreilles, organisé chaque année par l'Orange Bleue*.

Le partenariat avec les crèches

Ce partenariat est décrit dans le chapitre « L'éducation artistique et culturelle », sous-chapitre « Les actions effectuées par le musicien intervenant » ainsi que dans sous-chapitre « Les productions à destination des publics de la crèche et des milieux scolaires » du même chapitre.

Le partenariat avec la Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix

La Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix est située à proximité du conservatoire. Un fonds d'enregistrements audios et vidéos important est à disposition, auquel s'ajoutent des partitions grâce à l'intercommunalité. De plus, un fonds d'enregistrements d'artistes locaux est développé (descriptif en annexe). La médiathèque aussi bénéficie de salles de diffusion qui permettent d'envisager lors des résidences d'artistes au CRC des actions ponctuelles communes. Enfin des auditions d'élèves pour le public de la médiathèque sont organisées régulièrement.

Le partenariat avec Musica Eaubonne

Musica Eaubonne est une association qui a pour mission la programmation de quatre concerts classiques ou contemporains professionnels à l'Espace culturel L'Orange Bleue* assortis d'action artistiques de sensibilisation des jeunes publics. Le partenariat avec le conservatoire comprend deux volets :

- chaque concert est précédé d'un lever de rideau assuré par les élèves du conservatoire,

- l'accès au concert est gratuit pour l'ensemble des élèves du conservatoire. Grâce à cette gratuité, un parcours du spectateur est mis en place en direction des élèves du conservatoire.

Le partenariat avec Eaubonne Jazz

Eaubonne Jazz est une association qui propose une programmation jazz professionnelle tous les mardis à La salle de l'Orangerie d'Eaubonne durant les périodes scolaires. Elle dispose d'un public fidèle et nombreux. Il arrive que les professeurs du conservatoire s'y produisent. De plus, chaque année une master classe est proposée aux élèves du conservatoire avec un artiste programmé par Eaubonne Jazz. C'est l'occasion pour les élèves de se produire en lever de rideau avec cet artiste dans des conditions professionnelles et devant un public de connaisseurs.

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental du Val d'Oise est attentif aux établissements d'enseignement spécialisé artistique. Une aide à la structuration est allouée chaque année, selon des critères qualitatifs et de diversité des enseignements. Les projets ponctuels valorisant la création artistique, la transversalité des pratiques et la présence des artistes au sein des conservatoires sont également soutenus financièrement depuis de nombreuses années.

Rencontre d'orchestres Opus

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), développe des projets en complément de l'enseignement hebdomadaire, afin d'enrichir l'expérience pédagogique et artistique des élèves.

Conscientes de l'importance de favoriser de nouvelles rencontres pour les pratiques musicales collectives, les villes d'Eaubonne, du Plessis-Bouchard, de Saint-Leu-la-Forêt et de Taverny, à travers leurs conservatoires et écoles de musique, s'engagent à offrir aux élèves et au public amateur des opportunités d'apprentissage et de partage autour de la musique d'ensemble.

Depuis plus de quinze ans, ces pratiques musicales collectives se sont structurées au sein du pôle OPUS, un espace de mutualisation réunissant ces villes et établissements sous l'impulsion du département du Val d'Oise. Ce dernier ayant décidé de redéployer son soutien financier vers d'autres dispositifs, notamment l'aide aux projets des conservatoires, il a été nécessaire de repenser le cadre partenarial de cette collaboration.

Ainsi, les villes partenaires ont réaffirmé par convention en 2023 leur volonté de poursuivre et renforcer ce dispositif de pratiques musicales collectives ponctuelles. Elles sont engagées ainsi à entretenir un partenariat autour des pratiques d'orchestre du pôle OPUS, garantissant ainsi la pérennité et le développement de ces actions en faveur de la pratique musicale en amateur.

Les partenariats potentiels avec les structures d'enseignement chorégraphique associatives d'Eaubonne.

Des structures d'enseignement chorégraphique associatives sont implantées sur le territoire de la collectivité et bénéficient de locaux municipaux pour leurs activités pédagogiques. Des partenariats ponctuels sont effectués afin de favoriser le croisement des spécialités musique et danse. En 2024/2025, les professeurs de guitare et de flûte traversière réalisent des arrangements et/ou des compositions pour leurs élèves, qui sont ensuite chorégraphiés par les enseignants de l'école de danse associative Espace Danse. Ces créations donneront lieu à des productions publiques des élèves danseurs et des élèves musiciens, en fin d'année à L'Orange Bleue.

Le projet de collaboration avec le salon du livre de jeunesse.

En 2025, le Salon du livre jeunesse d'Eaubonne s'est tenu pour sa 42e édition. Il s'agit d'un événement culturel majeur qui met en lumière la littérature jeunesse et favorise l'accès à la lecture pour tous. Organisé chaque année, il rassemble auteurs, illustrateurs, éditeurs et professionnels du livre autour d'animations variées : rencontres, dédicaces, ateliers et spectacles. Cette manifestation permet aux jeunes lecteurs d'explorer la richesse de la création littéraire et de développer leur goût pour la lecture. Les élèves des classes primaires et de sixième y jouent un rôle actif, notamment à travers les Prix Coup de Pouce, qui récompensent des ouvrages sélectionnés pour leur qualité et leur capacité à éveiller l'imaginaire. En participant aux débats et aux votes, les enfants deviennent acteurs du processus, favorisant ainsi une véritable démarche de démocratie culturelle. Solidement ancré dans le paysage local, le salon s'illustre également par son rayonnement national, attirant un large public et des professionnels du livre venus de toute la France. Grâce à l'implication des établissements scolaires, des libraires et de la bibliothèque intercommunal Maurice Genevoix, il joue un rôle essentiel dans la promotion de la lecture, contribuant à faire d'Eaubonne un acteur de référence dans l'univers de la littérature jeunesse.

Aussi, il est envisagé de proposer aux élèves du CRC et à leurs parents une sélection d'albums de jeunesse en début d'année scolaire. Ensuite, un album serait retenu collectivement par les élèves, les parents et les professeurs. Autour de cette œuvre, les enseignants et élèves du conservatoire concevraient une illustration musicale, soit par la composition de pièces originales, soit par l'arrangement d'œuvres issues du patrimoine musical. Ce travail artistique aboutirait à une restitution à la Médiathèque intercommunale Maurice Genevoix, offrant ainsi un moment de partage entre musique et littérature jeunesse. Ce projet, favorisant à la fois la créativité, la transversalité des disciplines et l'implication des familles, s'inscrit pleinement dans la dynamique culturelle du conservatoire et de ses partenaires.

L'inclusion des élèves à besoins spécifiques

Le Conservatoire s'engage pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, tentant de garantir à chacun un accès à l'apprentissage musical. L'Education nationale par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République inscrit le principe d'école inclusive et le Conservatoire, par ses pratiques pédagogiques, s'inscrit dans ce principe.

Dès leur inscription, les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières bénéficient d'un entretien individualisé avec le référent handicap (le directeur du conservatoire). Cet échange permet de construire un parcours d'apprentissage adapté, en collaboration avec les professeurs et les familles. Selon les situations, les adaptations peuvent concerner les méthodes d'enseignement, le choix de l'instruments, ou encore la durée et l'organisation des cours.

Le Conservatoire met en place une pédagogie différenciée, et des outils spécifiques, comme des partitions adaptées ou des méthodes basées sur la perception sensorielle, sont proposés.

Au-delà de l'enseignement individuel, l'inclusion s'étend dans la mesure du possible aux pratiques collectives, permettant à tous les élèves de participer à la vie musicale du Conservatoire.

Enfin, pour les personnes ne pouvant être accueillies dans les cours en raison de leur situation personnelle, elles sont dirigées vers le conservatoire Maurice Cornet de Deuil-la-Barre qui s'est substitué aux ateliers proposés par MESH dans les locaux du CRC d'Eaubonne. Un partenariat avec l'IME d'Andilly est validé pour les adolescents et de jeunes adultes avec des troubles du spectre autistique très sévères (pas de verbalisation possible). Par convention, trois professeurs du CRC interviennent à l'IME ou au CRC pour 12 séances et les élèves de la classe de l'IME assistent à 3

concerts des professeurs du CRC sur le temps scolaire. Enfin des auditions « relax » basée sur le concept Culture Relax : *Avec ou sans handicap, la culture c'est pour tout le monde !* est en cours de réalisation en direction des publics.

La transition écologique

Dans une démarche engagée en faveur de la transition écologique, la commune d'Eaubonne s'inscrit dans une logique de développement durable et de responsabilité environnementale. Ainsi depuis le 1er avril 2023, un dispositif d'incitation financière destiné à encourager l'usage de modes de transport vertueux pour les trajets domicile-travail est mis en place. Les professeurs du conservatoire, au même titre que l'ensemble des agents municipaux, peuvent bénéficier du forfait mobilité durable qui vise à promouvoir les déplacements respectueux de l'environnement, tels que le vélo, la trottinette, ou le covoiturage. Aussi, l'emplacement destiné à stationner les vélos a entièrement été rénové au conservatoire.

Afin de réduire son empreinte carbone, le conservatoire privilégie la dématérialisation de ses supports de communication : les programmes des concerts et auditions sont désormais accessibles via un QR code à flasher, limitant ainsi le recours aux impressions papier lors des manifestations. L'ensemble des communications entre les parents ou élèves et l'administration est aussi dématérialisé. Lorsqu'une impression sans recto verso reste nécessaire, comme pour les partitions produites par les professeurs ou commandées à des artistes extérieurs, nous tentons de réutiliser les supports sur la face blanche.

Enfin, pour limiter les déplacements, les réunions en petit comité (moins de 10 personnes) sont proposées en alternance en visio conférence et en présentielles, les professeurs dont Eaubonne est l'employeur principal bénéficiant d'une prime annuelle pour s'équiper en informatique.

Cependant, le conservatoire débute un processus de prise de conscience de son rôle à jouer dans la transition écologique et les premières initiatives en cours sont encore peu structurées ou formalisées.

Ainsi grâce à la mise à disposition par le Ministère de la culture de l'outil d'autodiagnostic « BouTure », une première évaluation de la maturité écologique du conservatoire a pu être effectuée autour de cinq grands axes : gouvernance, pilotage, pratiques quotidiennes, offre culturelle, et la mobilisation des équipes.

Les principales faiblesses à améliorer sont :

- L'absence de stratégie écrite et partagée ;
- Le manque de sensibilisation et la formation des équipes ;
- La faible prise en compte des enjeux écologiques dans l'offre artistique et pédagogique.

Les premières actions concrètes pourraient être :

- La désignation d'un référent transition écologique ;
- L'élaboration d'un document d'engagements écologiques partagés par les professeurs et l'administration, les élèves et leurs parents, les autres Directions de la commune ;
- La mise en place d'un guide d'éco-gestes découlant du document d'engagements écologiques afin de sensibiliser élèves, enseignants et administration aux bons comportements (affichage, ateliers) ;
- La création d'un support de communication pour tous montrant l'engagement de la Commune (exemples, Direction du patrimoine, Direction de l'urbanisme principalement…). ;

- L'intégration de la transition écologique dans certains projets pédagogiques et événements ;
- L'intégration de points *transition écologique* dans les bilans d'activités.

Les technologies au service de la pédagogie et du rayonnement artistique

Dans le cadre du développement de la communication du conservatoire à rayonnement communal, plusieurs actions pourraient être mises en œuvre au cours des deux prochaines années afin d'accompagner les propositions pédagogiques, de valoriser les activités pédagogiques, artistiques et culturelles de l'établissement, tout en renforçant le lien avec les usagers et le public. Afin de définir les objectifs, les contenus et les modalités de mise en œuvre de ces actions, le conseil pédagogique, déjà engagé dans ces réflexions, dédiera une part de son ordre du jour de la séance de rentrée 2025 2026, à l'élaboration d'un cahier des charges concret.

Ce cahier serait ensuite présenté à la directrice de l'action culturelle, puis soumis à la Direction de la communication de la collectivité pour validation et accompagnement. Une chaîne YouTube pourrait être créée, proposant une sélection d'œuvres à écouter, choisies en lien avec les projets pédagogiques et les répertoires travaillés par les élèves. Une attention particulière serait portée au respect des droits d'auteur et des droits voisins : seules les œuvres libres de droits ou dûment autorisées seraient diffusées, en conformité avec la législation en vigueur. Un rapprochement avec la Direction des affaires juridiques serait également prévu afin de clarifier les questions liées aux droits de diffusion sur YouTube ainsi qu'aux droits à l'image des élèves. En parallèle, une newsletter pourrait être éditée à chaque période scolaire afin d'informer les familles, élèves et partenaires des productions en cours (auditions, concerts, projets interdisciplinaires), de l'actualité du conservatoire et des initiatives à venir. Par ailleurs, un guide pratique destiné aux élèves serait élaboré pour les accompagner dans une utilisation pertinente et responsable des outils numériques et objets connectés. Ce document proposerait des conseils concrets pour rechercher et écouter des œuvres de manière éclairée, tout en sensibilisant aux enjeux liés à la qualité des sources, à la protection des données et à l'exposition aux contenus numériques. Ces outils participeraient à une communication plus vivante, accessible et cohérente avec les usages contemporains, au service des objectifs pédagogiques et artistiques du conservatoire.

Aussi, l'histoire du parcours de l'élève n'est pas aujourd'hui suffisamment conservée ni valorisée. Un élève en deuxième cycle ne sait plus à quels projets il a participé. La mise en place d'un portfolio numérique, à l'image de Cpro — l'outil proposé par l'Éducation nationale — pourrait constituer une réponse pertinente à cette problématique. Selon le Réseau Canopé, le réseau de formation des enseignants de l'Éducation nationale : *Le portfolio est un outil de collecte des réalisations de l'apprenant et de sa réflexion sur ses apprentissages. L'apprenant collecte dans son portfolio CPRO la trace choisie de ses situations professionnelles d'apprentissage, il apporte ainsi les preuves de ses compétences développées en formation. Reflet de son parcours de formation, le portfolio est un objet de formation qui engage l'apprenant dans une démarche réflexive.* Le Conseil pédagogique, accompagné de la Direction du système d'information et des télécommunications (DSIT), étudiera la faisabilité d'un tel projet adapté au contexte du conservatoire.

Conclusion

Ce projet d'établissement est volontairement conçu comme un cadre vivant, évolutif et adaptable. Il ne comporte pas d'objectifs sous forme de réalisations concrètes et chiffrés, ni d'échéances fixes pour les actions engagées ou à venir. Cette approche assumée reflète notre volonté de rester en cohérence avec les réalités du terrain, les priorités municipales et les dynamiques culturelles territoriales, qui peuvent évoluer rapidement. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de souplesse et d'ajustement continu, élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il ne comporte pas de volet formation des équipes. En effet, le département du Val-d'Oise élabore chaque année, en partenariat avec le CNFPT, une offre de formation coconstruite avec les établissements d'enseignement artistique spécialisé. Celle-ci est pensée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque structure, tout en intégrant les axes issus des entretiens professionnels menés avec les agents. En complément, la Ville d'Eaubonne propose un plan de formation destiné à des thématiques plus transversales ou moins spécialisées.

De la même manière, aucun objectif chiffré concernant le nombre d'élèves n'est fixé à l'horizon 2033. Le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne doit d'abord répondre à une mission de service public, fondée sur la qualité des parcours, l'inclusivité, et l'ancrage local plutôt que sur une logique de croissance systématique. L'ambition demeure d'offrir à chaque élève un cadre structurant, exigeant et bienveillant, propice à son épanouissement artistique et personnel quels que soient sa condition sociale et son patrimoine culturel.

Par ailleurs, la volonté municipale de fidéliser et de valoriser les professeurs témoigne d'une confiance envers les équipes pédagogiques. Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour renforcer la stabilité et l'engagement des enseignants : versement de la prime ISO, attribution d'une prime informatique annuelle, titularisations dès que possible et soutien actif à l'avancement de grade ou à la promotion interne. Cette politique traduit une reconnaissance claire du rôle fondamental des enseignants dans la qualité et la pérennité du projet d'établissement.

Enfin, si un projet de conception de nouveaux locaux a bien été réfléchi et reste une perspective souhaitée par les équipes municipales lors des prochaines années, il n'est pas développé ici, dans le respect de la nature pédagogique et artistique du présent document.

Ainsi, ce projet d'établissement s'affirme comme une boussole collective, plus qu'un plan rigide. Il vise à accompagner durablement les évolutions pédagogiques, culturelles et humaines, et à construire un conservatoire toujours plus ouvert, responsable et en dialogue avec son époque.

Table des matières complète

REPERES INTRODUCTIFS 1

PREAMBULE 1
INTRODUCTION 1
PROCESSUS DE CONCERTATION ET ETAPES DE CONCEPTION 2
UN PROJET PAR TOUS, CONSTRUIT POUR CHACUN 3

L'ETAT DES LIEUX 4

LE CONTEXTE TERRITORIAL ET DEMOGRAPHIQUE 4
LE CONTEXTE HISTORIQUE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL 4
LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL AUJOURD'HUI 4
La Direction de l'Action Culturelle 5
Les locaux, les moyens matériels et financiers 5
Les moyens humains 6
Les disciplines enseignées 6

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 9

LES ACTIONS EFFECTUEES PAR LE MUSICIEN INTERVENANT 9
LES PRODUCTIONS A DESTINATION DES PUBLICS DE LA CRECHE 9
LES ACTIONS D'EVEIL ET D'INITIATION AU CONSERVATOIRE A DESTINATION DES PLUS JEUNES ELEVES 9
LES CHŒURS AU COLLEGE JULES FERRY 10

L'ENSEIGNEMENT MUSICAL 11

PUBLIC CONCERNE 11
LES MOYENS ORGANISATIONNELS 11
Le premier cycle 12
Le deuxième cycle 13
Le troisième cycle 14
Le parcours personnalisé 14
La spécificité des musiques actuelles amplifiées et du jazz 14
La filière voix, pratiques collectives 15
La spécificité du chant lyrique et chant musiques actuelles 16

LA DIFFUSION AMATEUR ET PROFESSIONNELLE 17

LA DIFFUSION AMATEUR SANS LA PARTICIPATION DE PROFESSIONNELS 17
LA DIFFUSION AMATEUR AVEC DES ARTISTES PROFESSIONNELS OU EN COMPLEMENT D'UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE 17
LA DIFFUSION PROFESSIONNELLE 17

CREER, ECOUTER, INVENTER : UNE AUTRE PORTE D'ENTREE DANS LA PRATIQUE MUSICALE 18

LES PROJETS TRANSVERSAUX ET LES RESIDENCES D'ARTISTES 19

LES PARTENARIATS 19

LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE 20
LE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE CULTUREL L'ORANGE BLEUE* 20
LE PARTENARIAT AVEC LES CRECHES 20
LE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MAURICE GENEVOIX 20
LE PARTENARIAT AVEC MUSICA EAUBONNE 20
LE PARTENARIAT AVEC EAUBONNE JAZZ 21
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 21

RENCONTRE D'ORCHESTRES OPUS 21
LES PARTENARIATS POTENTIELS AVEC LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT CHOREGRAPHIQUE ASSOCIATIVES D'EAUBONNE 21
LE PROJET DE COLLABORATION AVEC LE SALON DU LIVRE DE JEUNESSE. 22
L'INCLUSION DES ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES 22
LA TRANSITION ECOLOGIQUE 23
LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA PEDAGOGIE ET DU RAYONNEMENT ARTISTIQUE 24
CONCLUSION 25
LES DOCUMENTS ANNEXES I
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'EAUBONNE (CRC) I
DEFINITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire I
Le collège représentant les personnels de l'établissement I
Le collège représentant les usagers II
Les partenaires réguliers du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne II
MODALITES DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT II
Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire II
Le collège représentant les personnels de l'établissement II
Le collège représentant les usagers II
Modalités de fonctionnement du Conseil d'établissement III
EXTRAIT DU BILAN D'ACTIVITE ET INDICATEURS D'ACTIVITE I
ELEMENTS CONCERNANT LES ELEVES ET LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT : I
Répartition par disciplines I
STRUCTURATION DES EFFECTIFS : I
ELEMENTS CONCERNANT LES PROJETS DU CONSERVATOIRE AVEC LES PARTENAIRES EDUCATION NATIONALE ET ASSOCIATIF : I
TABLEAU D'INDICATEURS II
SYNTHESE SUCCINCTE DU LINO I
LE CRC COMME ETABLISSEMENT TERRITORIAL I
Le rayonnement du CRC doit être accentué I
Les productions des élèves sont à exporter hors les murs I
Des partenariats avec le CRR, le CRD et d'autres établissements d'enseignement spécialisés sont à étudier I
Des partenariats avec les associations sont nécessaires I
Un cadre approprié et indentifiable pour l'enseignement et la diffusion est essentiel I
Il convient de réfléchir à l'ouverture de l'établissement aux adultes I
Le Rôle de la Direction de l'Action Culturelle (DAC) I
LE PROFESSEUR AU CRC II
La transmission II
Les conditions de la transmission II
Les objectifs de la transmission (éducation artistique) II
Le professeur qui agrège les pratiques II
L'ELEVE AU CRC II
La conscience de l'élève II
La nécessité des pratiques collectives III
Le CRC une offre globale III
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU DEPARTEMENT FORMATION MUSICALE I
ACQUISITIONS CYCLE I I
C1N1 I
C1N2 II

C1N3 ..... *IV*
C1N4 ..... *V*
FIN de CYCLE I ..... *V*
ACQUISITIONS CYCLE 2 VII
1ère année ..... *VII*
2ème année ..... *X*
Fin de Cycle 2 ..... *XII*
ACQUISITIONS FIN DE 3EME CYCLE XV

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET CRITERES D'EVALUATION (DEPARTEMENT CORDES) I

L'ANNEE D'OBSERVATION II
LE 1ER CYCLE II
MODALITÉS DE L'EXAMEN ..... *II*
Critères d'évaluation données au jury d'examen : ..... *II*
LE 2EME CYCLE IV
MODALITES DE L'EXAMEN ..... *IV*
Critères d'évaluation données au jury d'examen : ..... *IV*
LE 3EME CYCLE V
MODALITES DE L'EXAMEN ..... *V*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET CRITERES D'EVALUATION (DEPARTEMENT PIANO) I

1.L'ANNEE D'OBSERVATION II
Les objectifs et acquisitions ..... *II*
Modalités d'évaluation ..... *II*
Critères d'évaluation de la prestation ..... *II*
2. LE PREMIER CYCLE II
Les objectifs et acquisitions ..... *III*
Modalités d'évaluation du premier cycle ..... *III*
Critères d'évaluation lors de la prestation ..... *IV*
3. LE SECOND CYCLE IV
Les objectifs et acquisitions ..... *V*
Modalités d'évaluation du deuxième cycle ..... *VI*
Critères d'évaluation lors de la prestation ..... *VII*
4. LE TROISIEME CYCLE AMATEUR VII
Les objectifs et acquisitions ..... *VII*
Modalités d'évaluation du troisième cycle ..... *VIII*

CURSUS CHANT I

PRESENTATION GENERALE I
MODALITES D'ENTREE I
1ER CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) I
Enseignements obligatoires ..... *I*
Objectifs pédagogiques ..... *I*
Évaluation ..... *I*
2E CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) II
Enseignements obligatoires ..... *II*
Objectifs pédagogiques ..... *II*
Évaluation ..... *II*
3E CYCLE (DUREE INDICATIVE : 4 ANS) II
Enseignements obligatoires ..... *II*
Objectifs pédagogiques ..... *II*
Évaluation ..... *II*
CONCLUSION II

A LA CARTE I
RECAPITULATIF DES PRATIQUES COLLECTIVES I
RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PUBLIQUES DES ELEVES-ARTISTES POUR LA SAISON 2024-2025 I
PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 I
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025 (DELIBERATION N°2025/132) I

Les documents annexés

- Le Conseil d'établissement (fonctionnement) / *annexe 1 ;*
- Extrait du bilan d'activité et indicateurs d'activité / *annexe 2 ;*
- Synthèse succincte du LINO / *annexe 3 ;*
- Objectifs pédagogiques du département formation musicale / *annexe 4 ;*
- Objectifs pédagogiques du département cordes / *annexe 5 ;*
- Objectifs pédagogiques du département piano / *annexe 6 ;*
- *Cursus Chant* / *annexe 7 ;*
- *A la Carte / annexe 8 ;*
- *Récapitulatif des pratiques collective s / annexe 9 ;*
- *Récapitulatif des prestations publiques des élèves-artistes 2024-2025 / annexe 10 ;*
- *Participation des familles pour le conservatoire à rayonnement communal à compter de l'année scolaire 2023-2024 / annexe 11 ;*
- *Délibération du Conseil municipal lors de sa séance du mercredi 2 juillet 2025 (délibération n°2025/132).*

Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne (CRC)

Définition du Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est un organe consultatif de concertation.

Le conseil d'établissement est l'instance de la concertation institutionnelle. Il rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Émanation des différentes composantes du conservatoire, il est présidé par un représentant de la collectivité gestionnaire.[6]

À ce titre, le Conseil d'établissement est consulté afin d'élaborer les modalités pratiques de mise en place des orientations pédagogiques issues de la Politique municipale, du Conseil pédagogique et du Schéma d'orientation pédagogique ministériel. Il peut aussi être force de proposition pour toute initiative. Il est consulté afin de faciliter pour l'usager actuel ou futur, la participation aux activités du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne dans le respect des prérogatives énoncées ci-dessus. A titre d'exemple, il peut proposer des modifications du règlement des études, des modalités d'inscriptions ou des plages horaires des enseignements.

Le Conseil aide ainsi à la réalisation du Projet d'établissement, comme à la réalisation de son bilan et à son renouvellement tous les cinq ans.

Composition du Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de trois collèges : un collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire, un collège représentant les personnels de l'établissement, un collège représentant les usagers. À ces trois collèges s'ajoutent les représentants des partenaires réguliers du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne. Le représentant de la Collectivité territoriale gestionnaire peut inviter toute personne ponctuellement au Conseil d'établissement en fonction des sujets traités.

Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire

Il est composé de la Maire de la collectivité ou de son représentant qui préside le Conseil d'établissement. Siège aussi, l'Adjointe à la Maire déléguée à la Culture et à la Petite enfance représentant possiblement le Maire. Il peut être aussi composé de deux autres Élus de la Collectivité territoriale, nommés par la Maire ou son représentant.

Le collège représentant les personnels de l'établissement

Il est composé par extension de la Directrice de l'Action Culturelle, du Directeur de l'établissement, du Référent administratif et financier du CRC, d'un professeur coordinateur de département musical, d'un professeur sans coordination de département musical. La parité femme homme entre les professeurs

[6] SNOP - Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre – 2023 (Bulletin officiel Hors-série n° 5).

Le collège représentant les usagers

Il est composé de deux parents d'élèves à parité femme homme, de deux élèves âgés de quatorze ans au moins (autorisation parentale nécessaire pour les élèves mineurs) à parité femme homme. Chaque représentant élu peut disposer d'un suppléant.

Les partenaires réguliers du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne

Sont invités au Conseil d'établissement :

- La Directrice de L'Orange Bleue* ou son représentant
- Le Directeur de L'Education ou son représentant
- La Directrice de la Médiathèque intercommunale Maurice-Genevoix ou son représentant
- Le Principal du Collège André Chénier ou son représentant
- Le Principal du Collège Jules Ferry ou son représentant
- Le Proviseur du Lycée polyvalent Louis Armand ou son représentant
- Le Représentant local de l'Éducation nationale.

Modalités de nomination des membres du Conseil d'établissement

Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire

Les représentants sont nommés par le représentant (Maire) de la Collectivité territoriale gestionnaire.

Le collège représentant les personnels de l'établissement

La Directrice de l'Action Culturelle, le Directeur de l'établissement, le Responsable administratif de l'établissement, le Référent administratif et financier du CRC et le Référent handicap sont membres de droit.

Le professeur coordinateur de département musical et le professeur sans coordination de département musical sont élus par leurs pairs. Afin de procéder à l'élection, un appel à candidature est effectué auprès de tous les professeurs susceptibles d'être élus. A l'issue de cet appel à candidature, s'il n'y a pas de candidat à l'un de ces postes, un membre sera désigné par la Directrice de l'Action Culturelle ; si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats deviennent membre du Conseil sans vote. Les membres obtiennent un mandat de deux années. Chacun de ces membres ne peut effectuer plus de trois mandats consécutifs.

Le collège représentant les usagers

Le représentant de l'association des parents d'élèves est désigné par cette association.

Une consultation est effectuée auprès de l'ensemble des usagers afin de désigner les candidats à élire des différents membres représentant les usagers. À l'issue de cette période, si les candidats sont plus de 4, ils déposent leur acte de candidature (bref courrier indiquant leur parcours dans l'établissement et leurs motivations) puis une élection est organisée. Les candidats sont élus à la majorité. Si deux candidats obtiennent le même nombre de voix, le candidat ayant le plus d'ancienneté dans l'établissement sera élu, puis le candidat le plus âgé. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de poste à pourvoir comme représentants et comme suppléants, les candidats deviennent membre du Conseil sans vote et ils se réunissent afin de désigner à l'amiable les représentants et les suppléants. Si aucun accord n'est trouvé, une élection est organisée.

Les membres obtiennent un mandat de deux années. Chacun de ces membres ne peut effectuer plus de trois mandats consécutifs.

Modalités de fonctionnement du Conseil d'établissement

Le Président réunit le Conseil d'établissement au moins une fois par an entre le 1er janvier et le 15 juin. Le Président peut néanmoins réunir le Conseil d'établissement pour d'autres séances tout au long de l'année scolaire.

Une convocation est envoyée à l'ensemble des participants trois semaines à l'avance accompagnée d'un ordre du jour provisoire. Les participants durant une semaine à compter de la date d'émission de la convocation, peuvent soumettre au Président par écrit, les points qu'ils souhaitent aborder. Au moins une semaine avant la tenue de la séance, l'ordre du jour définitif est transmis à l'ensemble des participants.

Durant la séance, un personnel administratif de la collectivité est présent afin d'établir un compte rendu qui sera soumis à l'ensemble des participants pour approbation.

Le Conseil d'établissement ne peut se tenir qui si au moins un représentant des parents d'élèves ou son suppléant et un représentant des élèves ou son suppléant sont présents.

Mars 2025, Pierre-Christophe Brilloit

Table des matières

DEFINITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
COMPOSITION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT I
Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire ..... *I*
Le collège représentant les personnels de l'établissement ..... *I*
Le collège représentant les usagers ..... *II*
Les partenaires réguliers du Conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne ..... *II*
MODALITES DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT II
Le collège représentant la Collectivité territoriale gestionnaire ..... *II*
Le collège représentant les personnels de l'établissement ..... *II*
Le collège représentant les usagers ..... *II*
Modalités de fonctionnement du Conseil d'établissement ..... *III*

Extrait du bilan d'activité et indicateurs d'activité

Eléments concernant les élèves et la structuration des effectifs dans l'enseignement :

Le conservatoire à rayonnement communal compte intramuros pour l'année scolaire 2024/2025 **414 élèves** (405 en 2023/2024). L'effectif des élèves comptant **85 % d'Eaubonnais**, est légèrement plus masculin (51% d'hommes). Il est nécessaire de constater que seulement 10 % des élèves non Eaubonnais ont une pratique instrumentale en cours individuel, les autres 5 % venant uniquement compléter les pratiques collectives.

Les élèves de l'année scolaire précédente (2023/2024) sont fidèles : ils se sont **réinscrits à 81 % en septembre** 2024).

Répartition par disciplines

74% des élèves disposent d'un cours individuel d'instrument, quelques élèves pratiquent deux instruments.

Cordes frottées	79	25%
Chant lyrique et chant musiques actuelles	17	5%
Piano et guitare	87	27%
Instruments anciens	17	5%
Instruments à vent et percussions	105	33%
Instrument jazz	13	4%

Les pratiques collectives sont importantes :

- 45 % des élèves ont une pratique collective instrumentale
- 42 % une pratique collective vocale.

91% des élèves ont moins de 25 ans, les élèves plus âgés étant quasi exclusivement inscrits en classe de chant ou en pratiques collectives.

Structuration des effectifs :

25 professeurs enseignent chaque semaine 276h50, assistés par une équipe administrative de deux personnes à temps plein sous l'autorité du directeur du conservatoire à temps plein.

Eléments concernant les projets du conservatoire avec les partenaires éducation nationale et associatif :

Extra muros la musicienne intervenante, tout au long de l'année enseigne dans plusieurs **structures en petite enfance (145 enfants)** ainsi que dans **29 classes sur 5 écoles primaires (765 enfants).**

Au collège Jules Ferry, le projet chœur au collège est mené par la coordinatrice de la filière voix du CRC et bénéficie à **67 élèves, répartis de la 6ème à la 3ème**.

Enfin, le CRC participe à la vie associative locale avec les levers de rideau de Musica Eaubonne et un projet annuel de master classe avec restitution, en collaboration avec Eaubonne Jazz.

Afin de compléter les compétences pédagogiques de l'équipe enseignante, deux projets chaque année aidés par le Conseil départemental du Val d'Oise et restitués à l'Orange Bleue*, ponctuent conjointement la progression pédagogique des élèves du CRC et des chœurs au collège Jules Ferry.

Tableau d'indicateurs.

INTITULE DE L'INDICATEUR	OBJECTIF	MODE DE CALCUL	PERIODICITE DE RECUEIL	DEBUT DU RECUEIL	FIN DU RECUEIL	DONNEE OBTENUE
Nombre d'élèves	Evaluer l'attractivité de la structure	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	414 (405 en 22/23)
Genre des élèves	Indicateur pour la parité femme homme	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	Femme : 203 Homme : 211
Nouveaux élèves 2024/2025 et anciens élèves non réinscrits	Evaluer l'attractivité et la fidélisation des personnes	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	30/06/24	01/10/24	Nouveaux élèves : 80 Anciens élèves non réinscrits : 71 (taux de réinscription de 81%)
Elèves en Eveil Initiation ou FM seule	Indicateur pour les pratiques des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	67
Elèves en cursus complet	Indicateur pour les pratiques des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	282
Elèves ne pratiquant qu'une pratique collective hors FM	Indicateur pour les pratiques des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	31
Elèves Eaubonnais	Indicateurs géographiques	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	350
Elèves non Eaubonnais hors pratiques collectives seules	Indicateurs géographiques visant à ne pas inclure les non Eaubonnais n'impactant pas la masse salariale	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	42
Elèves inscrit en cursus complet piano et guitare	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	84
Elèves en cursus complet bois	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	29
Elèves en cursus complet cuivres et percussions	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	40

INTITULE DE L'INDICATEUR	OBJECTIF	MODE DE CALCUL	PERIODICITE DE RECUEIL	DEBUT DU RECUEIL	FIN DU RECUEIL	DONNEE OBTENUE
Elèves en cursus complet cordes	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	70
Elèves en cursus complet musique ancienne	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	14
Elèves en cursus complet chant individuel	Indicateur pour le type de pratique des élèves	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	17
Elèves inscrit dans une pratique collective vocale	Evaluer le développement de la pratique collective au sein du CRC	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	174
Elèves inscrit dans une pratique collective instrumentale	Evaluer le développement de la pratique collective au sein du CRC	Elèves inscrits au CRC pour l'année scolaire complète	Annuelle	01/01/25	01/03/25	185
Volume d'heures d'enseignement statutaires	Pilotage financier de la masse salariale	Du 1/09/23 au 31/09/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	265h25 par semaine pour 25 enseignants
Volume d'heures d'enseignement heures supplémentaires annualisées (HSA)	Pilotage financier de la masse salariale	Du 1/09/23 au 31/09/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	11h25 par semaine
Equipe administrative et direction	Pilotage financier de la masse salariale	Du 1/09/23 au 31/10/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	3 ETP 2 personnels administratifs et 1 directeur
Genre des personnels	Indicateur pour la parité femme homme	Du 1/09/23 au 31/10/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	Femme : 12 Homme : 16
Projet avec la petite enfance (nombre d'enfants)	Mesurer l'impact de l'activité dans la vie locale	Du 1/09/23 au 7/07/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	4 structures et 145 enfants concernés
Projet avec les écoles primaires (nombre de projets et nombre d'enfants)	Mesurer l'impact de l'activité dans la vie locale	Du 1/09/23au 7/07/24	Annuelle	01/01/25	01/03/25	29 classes sur 5 écoles (5 projets) et 765 enfants concernés

Synthèse succincte du LINO

Lino est un mur virtuel collaboratif en ligne, similaire à un tableau de notes post-it. Il permet aux utilisateurs d'ajouter, déplacer et organiser des idées sur une interface partagée. Dans ce cadre, l'ensemble des professeurs du conservatoire ont été invités à y déposer leurs réflexions autour de trois thématiques :

- Le conservatoire à rayonnement communal (CRC) en tant qu'établissement territorial ;
- Le rôle du professeur au sein du CRC ;
- La place de l'élève au CRC.

Le CRC comme établissement territorial

Le rayonnement du CRC doit être accentué

L'existant peut être renforcé avec des propositions en direction des publics très divers et de tout âge (milieu scolaire, médiathèque, crèches, séniors du CCAS, résidence pour personnes âgées, IME). Certains professeurs souhaitent se produire régulièrement.

Les productions des élèves sont à exporter hors les murs

Comme pour le point précédent, l'existant peut être renforcé, actuellement petite enfance et production à l'OB où le public extérieur est de plus en plus nombreux.

Des partenariats avec le CRR, le CRD et d'autres établissements d'enseignement spécialisés sont à étudier

Les partenariats entre les conservatoires (institutions) ont mal fonctionné jusqu'à maintenant avec des grosses difficultés à déplacer les élèves. Les partenariats ayant bien fonctionné sont ceux entre deux classes avec des professeurs très volontaires ou encore les rencontres d'orchestre.

Les partenariats fonctionnent uniquement si la valeur ajoutée pour les deux ou trois établissements est significative, bien au-delà de la simple rencontre avec d'autres avec une comparaison des expériences

Des partenariats avec les associations sont nécessaires

Des partenariats ont eu lieu avant COVID avec des associations de danse. Il convient aujourd'hui de les réactiver en ouvrant à d'autres esthétiques ainsi qu'à d'autres tranches d'âge (convention d'objectif avec les associations de théâtre, de danse ainsi que les associations intervenant artistiquement sur la petite enfance).

Un cadre approprié et indentifiable pour l'enseignement et la diffusion est essentiel

Les premières études pour un nouveau conservatoire sont en cours et une signalétique adaptée a été proposée par les services techniques pour les bâtiments actuels.

Il convient de réfléchir à l'ouverture de l'établissement aux adultes

L'ouverture aux adultes est une décision politique. En effet, aujourd'hui c'est la lyre amicale qui propose aux adultes un enseignement artistique spécialisé.

Le Rôle de la Direction de l'Action Culturelle (DAC)

La DAC joue un rôle dans la vie du conservatoire. Sa directrice soutient l'équipe dans la mise en place des projets, facilite les échanges avec les autres services de la mairie et aide à faire connaître le travail du CRC au sein de la collectivité. Grâce à sa bonne connaissance du fonctionnement du conservatoire, elle accompagne la direction au quotidien. Elle permet aussi de faire le lien avec les

élus et de veiller à ce que les actions du conservatoire s'inscrivent dans la politique culturelle de la ville. La DAC est un partenaire de confiance, à l'écoute et engagé aux côtés du CRC.

Le professeur au CRC

La transmission

Le professeur transmet des savoirs, des savoirs faire et des connaissances liées à sa discipline, mais plus largement à la spécialité musique voire aux arts, en pratique et en théorie.

Les conditions de la transmission

Le professeur enseigne dans un climat bienveillant mais exigeant. Il respecte la personnalité de chaque élève, s'adapte à ses besoins et l'aide à construire son propre parcours. Il cherche à le motiver en tenant compte de son quotidien et de ce qui l'intéresse. Pour que l'élève progresse, le lien avec la famille est important : encourager, comprendre, suivre l'élève au fil du temps est un travail commun entre le professeur et les parents. Cette coopération permet de mieux répondre aux besoins de chaque élève et de l'aider à avancer avec confiance.

Les objectifs de la transmission *(éducation artistique)*

Le professeur transmet aux élèves la curiosité et la passion pour la musique. En leur proposant une méthode de travail, il développe des valeurs essentielles telles que le plaisir, le partage, la rigueur et le dépassement de soi, tout en leur offrant des repères utiles pour leur vie future. Il encourage l'autonomie, l'analyse et l'esprit critique, et participe pleinement à leur éducation artistique. Celle-ci ne se limite pas à la seule pratique instrumentale : elle inclut aussi la découverte d'œuvres, la rencontre avec d'autres formes d'expression artistique et l'apprentissage du regard sensible et construit du spectateur. L'épanouissement de l'élève, dans sa pratique mais aussi dans sa vie, reste un objectif fondamental. Un enseignement inscrit dans la durée peut nourrir un engagement artistique, actif ou simplement curieux, qui perdure bien au-delà des années passées au conservatoire.

Le professeur qui agrège les pratiques

Le professeur, qu'il enseigne l'instrument, la formation musicale, le chant choral, ou dirige un ensemble, joue un rôle fondamental dans l'articulation des apprentissages. Il relie la pratique individuelle, les dynamiques collectives et les acquisitions théoriques, contribuant ainsi à une formation artistique cohérente et complète. La formation musicale, loin d'être un enseignement isolé, est valorisée et prolongée par les professeurs d'instrument et les chefs d'orchestre, qui en intègrent les notions dans leur pédagogie quotidienne : lecture, écoute, rythme, analyse, culture. De cette manière, elle devient un outil vivant, directement connecté à la pratique. Tous les enseignants, dans leur spécialité, participent activement au décloisonnement des esthétiques — du classique au contemporain, du jazz aux musiques actuelles, de la musique écrite à l'improvisation — et mobilisent une diversité d'approches et d'outils, mêlant tradition (partitions, méthodes classiques) et innovation (informatique musicale, objets connectés, pédagogies actives comme Dalcroze, Willems, O Passo, Soundpainting). Cette complémentarité, fondée sur le dialogue entre disciplines, permet d'accompagner chaque élève dans un parcours riche, transversal et pleinement adapté à ses besoins.

L'élève au CRC

La conscience de l'élève

Les élèves sont acteurs de leur parcours et actifs dans la promotion de leur travail.

Les élèves sont pleinement acteurs de leur parcours et impliqués dans la valorisation de leur travail. L'évolution de la société, marquée par l'omniprésence des réseaux sociaux et une circulation continue de contenus, influence leur rapport au temps, à l'effort et à la concentration. Cette hyper-sollicitation peut affecter leur capacité de travail, et il est essentiel d'en tenir compte dans l'accompagnement pédagogique. Toutefois, ces outils numériques offrent aussi de formidables opportunités : accès facilité à des ressources, apprentissage autonome, valorisation des productions, partage de projets. Pour aider les élèves à tirer le meilleur de ces technologies tout en les sensibilisant à leurs dérives, le conservatoire prévoit la création d'un guide pour l'élève, qui offrira des repères clairs. Ce guide visera à encourager un usage réfléchi et enrichissant des ressources en ligne (chaîne YouTube, page CRC, plateformes d'écoute, etc.), tout en rappelant les exigences d'une pratique artistique exigeante et structurée. Enfin, certains élèves peuvent présenter des fragilités spécifiques ; dans ce cas, un suivi attentif et régulier, en lien avec les familles et l'équipe pédagogique, permet de proposer un accompagnement ajusté, dans une logique de bienveillance et de réussite.

La nécessité des pratiques collectives

La participation à un orchestre est obligatoire pour les élèves pratiquant les cordes, les vents et les percussions. Les élèves doivent être sensibilisés à l'écoute, la bienveillance et la discipline. Par ailleurs, les projets sont essentiels pour fidéliser et passionner les élèves, cependant l'élève doit s'engager afin de ne pas mettre en difficulté le groupe.

Le CRC une offre globale

Il est souhaitable que les élèves soient sensibilisés à une « appartenance » à l'établissement et non d'être élèves de la classe du professeur d'instrument et de « devoir » participer au cours de formation musicale et aux pratiques collectives. Le conservatoire offre de nombreuses possibilités d'apprentissage de qualité pour tous les élèves, les disciplines étant interconnectées.

Objectifs pédagogiques du département formation musicale

Acquisitions cycle I

C1N1

Lecture de notes

- Sur un rythme régulier, sur une ou deux portées
- Lecture relative
- Lecture dans la clé de son instrument
- Lecture verticale
- Ambitus

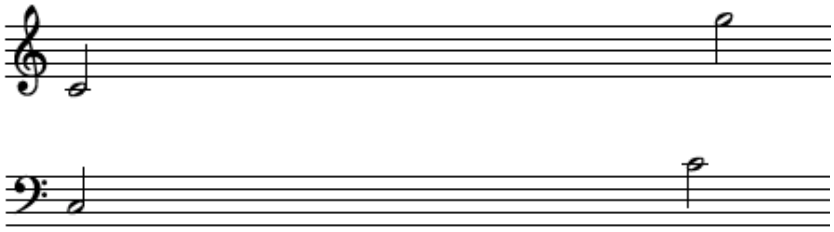

Rythme

Modalités de réalisation :

- Rythme frappé + pulsation
- Onomatopées + pulsation
- Rythme parlé + pulsation

Réalisation instrumentale sur rythmes donnés

Figures ryhtmiques étudiées :
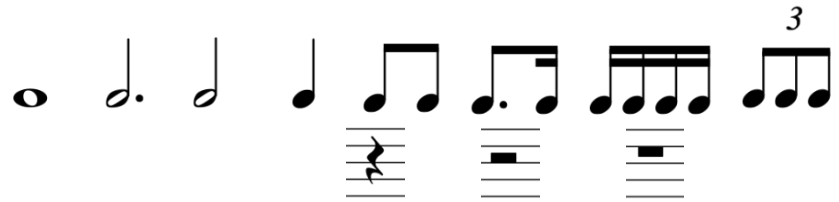
Figures de silence :

Le ternaire n'est pas abordé à l'écrit mais peut être travaillé corporellement et en reconnaissance à l'oral.

Chant

- Intonation
- Mouvement mélodique ascendant et descendant conjoint, intervalles de tierce Majeur et quinte juste
- Mémorisation mélodique
- Chant préparé avec le nom des notes et les paroles

Audition

- Reconnaissance mouvements conjoints ascendants et descendants
- Cellules rythmiques isolées et combinées
- Reconnaissance de timbres (instruments) et exercices de discrimination.

Théorie

- Signes usuels pour écrire la musique

- Nuances
- Indications de mouvements
- Articulations (legato/staccato)
- Place des ½ tons dans la gamme de DO

C1N2

Lecture de notes

- Sur un rythme régulier, sur une ou deux portées
- Lecture relative
- Lecture dans la clé de son instrument
- Lecture verticale
- Ambitus

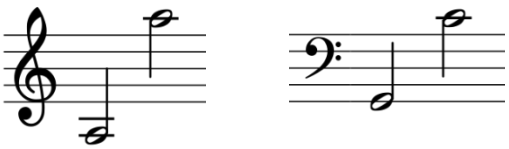

Rythme

- Binaire

Rythmes précédents plus

- Ternaire

Modalités de réalisation :

Idem que pour la 1ère année + réalisation instrumentale

Chant

- Intonation
- Mémorisation mélodique
- chant préparé avec le nom des notes et les paroles
- Déchiffrage (DOM, SOLM, FAM) avec mélodie doublée

Audition

- Dictée à parties manquantes (DPM)
- Intervalles (3ce, 5te J, 8ve J)
- Dictée rythmique (sur les cellules apprises)
- Reconnaissance auditive gamme Majeure – gamme mineure

Théorie

- Gamme Majeure : place des tons et ½ tons
- Degrés de la gamme : Tonique – Dominante
- Noms des intervalles
- Ordre des # et des b
- Anacrouse ou levée

C1N3

Lecture de notes

- Idem que précédemment + avec rythme
- Vitesse, fluidité et anticipation
- Ambitus

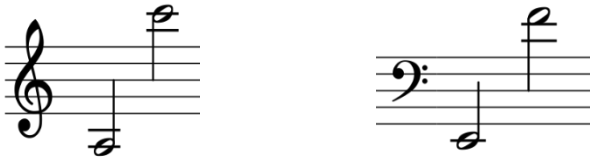

Rythme

Binaire

Ternaire

Plus polyrythmie

Chant

- Idem que précédemment

Audition

- Idem
- Dictée à parties manquantes (DPM)
- Intervalles + 2nde M et 2nde m
- Dictée rythmique : binaire et ternaire

Théorie

- Idem
- Tous les degrés de la gamme
- Gammes FAM – DOM – SOLM + leurs gammes relatives mineures

C1N4

Les élèves encore fragiles, qui n'ont pas acquis ou sont encore en cours d'acquisition des notions précédentes, sont orientés vers ce niveau afin de préparer au mieux l'évaluation de Fin de Cycle I.

FIN de CYCLE I

Lecture de notes

- **Ambitus**

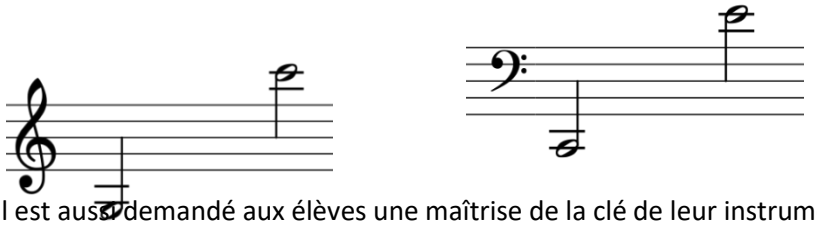

Il est aussi demandé aux élèves une maîtrise de la clé de leur instrument

Rythme

- **Idem +**

Binaire

Ternaire

Plus mesures 3/8 et 2/2

Audition

- Dictée à parties manquantes (DPM)
- Intervalles précédents plus quarte juste
- Reconnaissance accords parfaits Majeurs et mineurs

Théorie

- Cadence parfaite et ½ cadence
- Connaissance des tonalités à reconnaitre avec armure
- Construction du mode mineur
- Accords parfaits M et m

Analyse et commentaire d'écoute

Il est demandé aux élèves de pouvoir après écoute faire un bref commentaire (formation, style, époque, instruments, mode, rythmes entendus, nuances, caractère…) ils sont guidés à l'aide d'un questionnaire donné par l'enseignant.

Acquisitions Cycle 2

1ère année

Lecture de notes :

(Lecture en doubles-croches pour les clefs de sol et de fa)

Ambitus :

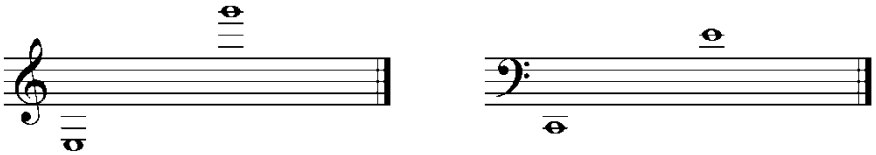

Ambitus :

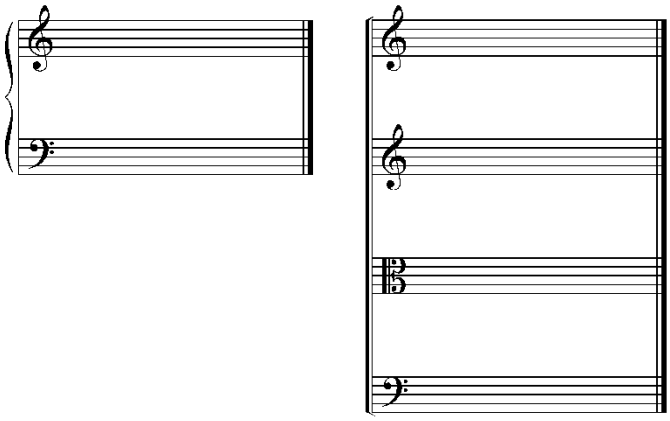

Critères d'évaluation :

-Régularité

-Anticipation

-Rapidité

Lecture rythmique :

- **Rythme binaire**

Consolidation des rythmes suivants :

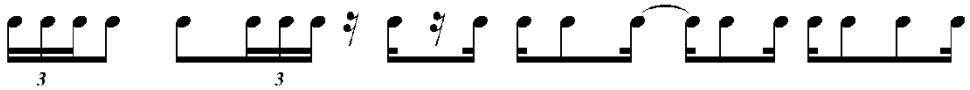

Acquisition des rythmes suivants :

- Figures avec quart de soupir :

- Valeurs ternaires en binaire :

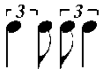

- Pulsation à la croche : 2/8 3/8 4/8

Figures simples : croches, doubles croches et silences correspondants :

ou ou

etc.

- Pulsation à la blanche : 2/2 3/2 4/2

- **Rythme ternaire**

Consolidation des rythmes suivants :

Acquisition des rythmes suivants :

III. Mélange binaire ternaire : Équivalence temps = temps.

IV. Polyrythmie : sur acquisitions de la fin du premier cycle.

Théorie –Analyse

- Tons voisins et modulations.
- Chiffrage d'accords (5 6 6\4).
- Cadence parfaite et demi-cadence.
- Intervalles avec nom, qualification et composition + air.
- Notes étrangères : broderies et appoggiatures.
- Connaissance des tonalités : maîtrise parfaite des tonalités avec 3 altérations à la clef.

Chant

- Chant seul accompagné et polyphonie à deux voix.
- Pratique des intervalles :
  Ascendants et descendants : 2m, 2M, 3m, 3M, 4teJ, 5teJ.

  Ascendants : octave juste et 4te augmentée.

- Exercices visant à acquérir une "oreille tonale".

Audition

- Reconnaissance d'accords : Majeur, mineur, sensibilisation à l'accord de septième de dominante (septième naturelle).
- Reconnaissance de cadences : cadence parfaite, demi-cadence.
- Reconnaissance de fragments de gammes : Majeure, mineure, chromatique, pentatonique.
- Dictées à une voix : avec 2 altérations à la clef.
- Dictée à deux voix : simple sans modulation (en Fa M, Do M, Sol M, La m).
- Dictée d'intervalles : tous intervalles ascendants travaillés.
- Dictée à partie manquantes (avec modération).

Analyse auditive

Éléments de base :

- Reconnaissance des instruments.
- Différenciation du mode majeur et du mode mineur.
- Repérage des éléments rythmiques : binaire-ternaire, mouvement, mesure.
- Reconnaissance d'éléments techniques.
- Considérations subjectives sur la musique entendue (caractère etc.)
- Situation de l'œuvre entendue dans le temps.

2ème année

Lecture de notes :

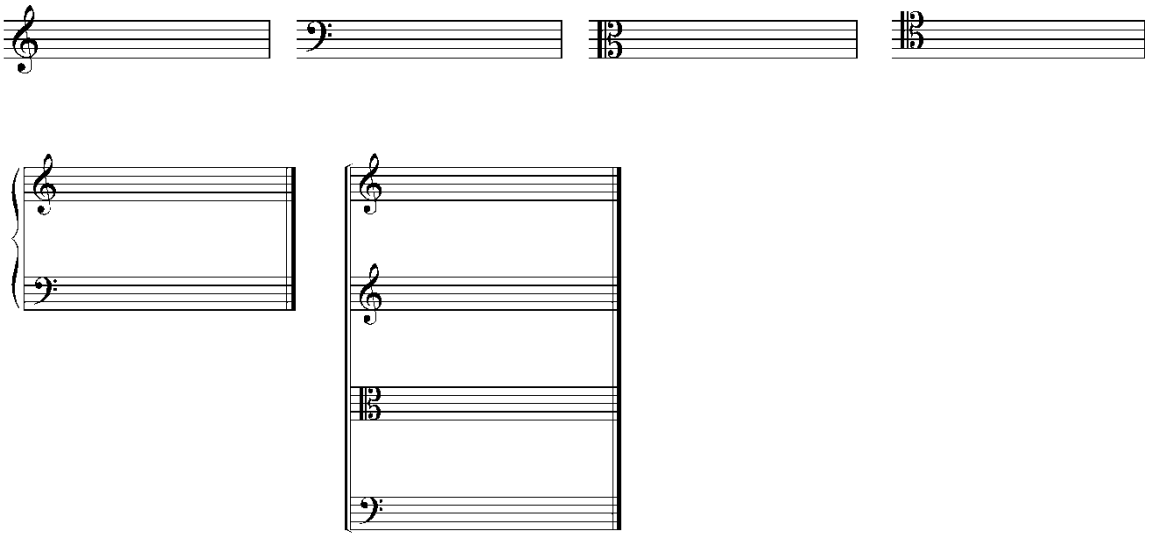

que :

I. Rythme binaire

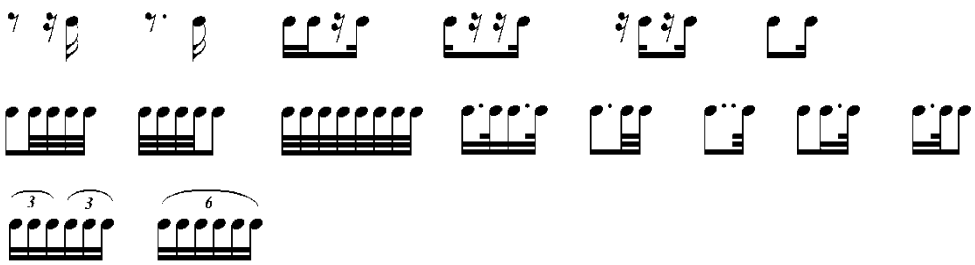

Syncopes :

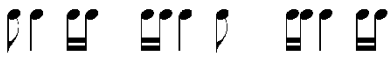

Valeurs ternaires en binaire :
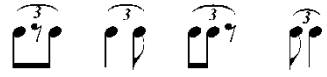
Pulsation à la blanche :

Pulsation à la croche :

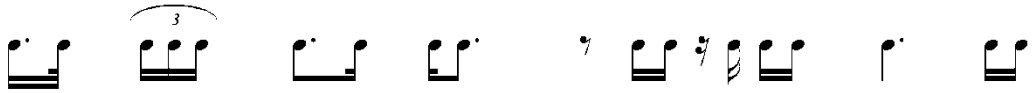

II. Rythme ternaire

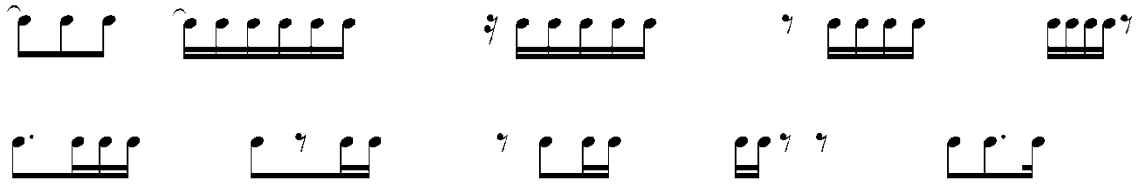

III. Mélange binaire-ternaire

IV. Mesures irrégulières

V. Équivalences temps = temps

VI. Polyrythmie sur le programme de C2N1

Théorie-Analyse Cycle 2

- Modulations aux tons voisins et au ton homonyme.
- Chiffrage d'accords : 5 6 6\4 7+
- Cadences : parfaite, demi-cadence, cadence rompue.
- Intervalles avec qualification, composition et air.
- Notes étrangères : broderies, appoggiatures, notes de passage.
- Connaissance des tonalités jusqu'à cinq altérations à la clef.
- Connaissance des périodes de la musique de la renaissance à la musique contemporaine

Chant

- Chant seul accompagné et polyphonie à deux voix.
- Pratique des intervalles
  Ascendants et descendants : 2m, 2M, 3m, 3M, 4teJ, 5teJ.
  Ascendants : octave juste et 4te augmentée,
- Exercices visant à acquérir une "oreille tonale".

Audition

Intervalles :

- Consolidation : 2m, 2M, 3m, 3M, 4te J, 5te J, 8^{ve} J.
- Acquisition : 4te augmentée.
- Reconnaissance d'accords : M, m, 7, 5, #5
- Reconnaissance de cadences : cadence parfaite, demi-cadence, cadence rompue.
- Reconnaissance de fragments de gammes : Majeure, mineure, chromatique, pentatonique.

Dictées :

- Dictées à une voix : avec 3 altérations à la clef.
- Dictée à deux voix : Modulations aux tons voisins de DO M.
- Dictée d'intervalles : de la 2m à la 5te J en montant et en descendant.
- Dictée à parties manquantes ponctuellement.

Analyse auditive

Éléments de base :

- Reconnaissance des instruments.
- Différenciation du mode majeur et du mode mineur.
- Repérage des éléments rythmiques : binaire-ternaire, mouvement, mesure.
- Reconnaissance d'éléments techniques.
- Considérations subjectives sur la musique entendue (caractère etc.)
- Situation de l'œuvre entendue dans le temps.

Fin de Cycle 2

Lecture de notes :

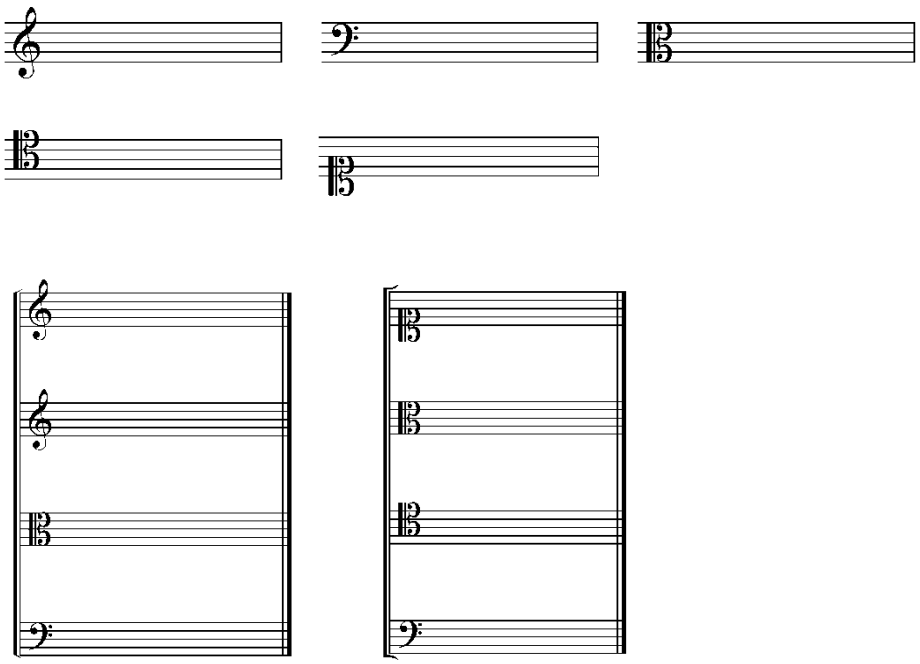

Lecture rythmique :

I. Rythme binaire

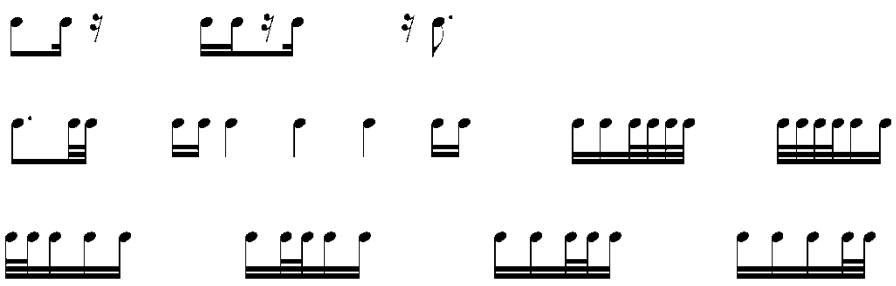

Liaisons :

Pulsation à la blanche :

2/2 3/2 4/2

Mesures irrégulières : 5/8 7/8

Mesures plus rarement utilisées : 6/16 12/16

II. Rythme ternaire

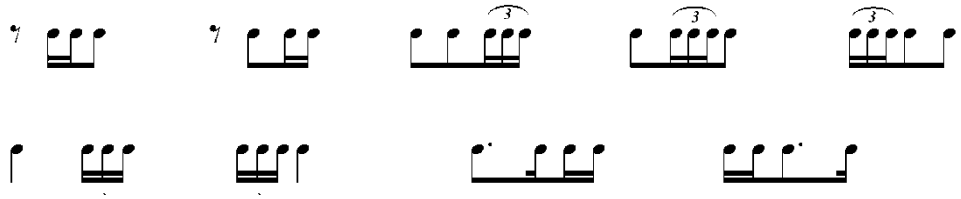

Liaisons :

3/8 à la noire pointée

Pulsation à la blanche pointée

Équivalence croche = croche

III. Mélange binaire ternaire

IV. Polyrythmie sur les rythmes du Cycle 2 2ème année.

<u>Théorie-Analyse</u>

- Modulations aux tons voisins et aux tons éloignés.
- Chiffrage d'accord : 5 6 6\4 7+ 6\5 +6 + 4
- Cadence parfaite, demi-cadence, rompue, plagale.
- Notes étrangères : broderies, appoggiatures, notes de passage, retards.
- Transposition.
- Initiation aux modes.
- Intervalles avec qualification, composition, renversement et air.

Chant

- Chant seul accompagné et polyphonie à deux voix.
- Pratique des intervalles :
    - Ascendants et descendants : 2m, 2M, 3m, 3M, 4teJ, 5teJ, 8^{ve} J, 4te augmentée.
    - Ascendants : 6m, 6M.
- Exercices visant à acquérir une "oreille tonale".

Audition

- Intervalles :
    - Consolidation : 2m, 2M, 3m, 3M, 4te J, 4te augmentée, 5te J, 8^{ve} J.
    - Acquisition : 6m, 6M
- Reconnaissance d'accords : M, m, 7+, 5, #5, 7
- Reconnaissance de cadences : cadence parfaite, demi cadence, cadence rompue.
- Reconnaissance de fragments de gammes : Majeure, mineure (harmonique, mélodique ascendant, mélodique descendant) chromatique, pentatonique.
- Dictées : à une voix, deux voix, d'accords de trois sons.

Analyse auditive

- Reconnaissance des instruments.
- Différenciation mode majeur, mode mineur, autres échelles.
- Repérage des éléments rythmiques : binaire-ternaire, mouvement, mesure.
- Reconnaissance d'éléments techniques.
- Relevé de thèmes.
- Considérations subjectives sur la musique entendue (caractère etc.)
  Situation de l'œuvre entendue dans le temps, identification du compositeur.

Acquisitions Fin de 3ème cycle

Théorie-Analyse

-Analyse de tonalités :
Relations tonales, modulations aux tons voisins et aux tons éloignés, notion de dominante de dominante et de dominante secondaire.
-Toutes cadences.

Chiffrage harmonique avec degrés :

Note de basse :	**Fondamentale**	**Tierce**	**Quinte**	**Septième**	**Neuvième**
Parfait	5	6	6 4	--------	------
7e de dominante	7 +	6 ~~5~~	+6	+4	-------
7e de dominante sans fondamentale		~~5~~	+6 3	6 +4	-------
7e diminuée	-------	~~7~~	+6 ~~5~~	+4 b*	+2
9e de dominante majeure avec fondamentale	9 7 +	7 6 ~~5~~	5 +6 4	3 +4 2	--------
7e d'espèces	7	6 5	4 3	2	-------

-Toutes notes étrangères.

-Techniques de transposition à vue.

-Transformations du mode mineur :

Trois formes du mineur, sixte napolitaine, tierce picarde.

-Parfaite connaissance des gammes et des modes anciens. Sensibilisation aux modes extra-européens.

-Tous intervalles (Nom, qualification, composition, renversement).

Audition

-Tous intervalles dans l'octave (de la seconde mineure à la 7ème majeure -nouveaux intervalles : seconde augmentée, quarte diminuée, 7ème diminuée).

-Reconnaissance d'accords :
Reconnaissance des principaux accords chiffrés ci-dessus par leur couleur et leurs enchainements, notions de chiffrage anglo-saxon.

-Reconnaissance de cadences :
Toutes cadences.

-Reconnaissance de gammes, modes et d'échelles : Gammes mineure, majeure, modes mélodiques ascendant et descendant, gammes chromatique, pentatonique, par tons, octotonique, acoustique, modes anciens.

Dictées à 2,3 4 voix, d'accords classés à 3 et 4 sons ainsi que d'agrégats.

Analyse auditive

Idem fin de deuxième cycle +

-Relevé de rythmes et de thèmes.

-Analyse comparée préparant à l'épreuve de musique au baccalauréat.

-Vers le commentaire esthétique

Objectifs pédagogiques et critères d'évaluation (Département cordes)

Table des matières

LE 1ER CYCLE II

MODALITÉS DE L'EXAMEN II

CRITERES D'EVALUATION DONNEES AU JURY D'EXAMEN : II

LE 2EME CYCLE IV

MODALITES DE L'EXAMEN IV

CRITERES D'EVALUATION DONNEES AU JURY D'EXAMEN : IV

LE 3EME CYCLE V

MODALITES DE L'EXAMEN V

L'année d'observation

Après avoir suivi ou non une année de cours d'éveil et/ou d'ateliers de découverte instrumentale, le jeune élève choisit un instrument et débute son apprentissage. Cette année d'initiation, placée « hors cycle », est donc une réponse à une demande formulée très clairement par l'élève et sa famille ; ce qui la rend essentielle.

A l'issue de cette année, une évaluation permet à l'équipe pédagogique de valider l'entrée en premier cycle ou bien d'envisager une réorientation si cela s'avère nécessaire

Le 1er cycle

Cette première période, d'une durée généralement comprise entre quatre et cinq années, constitue une période clé de découvertes fondamentales. L'enfant y acquiert les bases de la pratique instrumentale, développe son vocabulaire musical et construit ses premiers repères d'écoute. C'est également un moment privilégié pour éveiller sa curiosité, nourrir le plaisir de jouer en groupe et encourager sa créativité à travers l'expérience musicale.

Pour favoriser son autonomie, chaque instrument devra être équipé de vis d'accordage fine sur le cordier. Cela permettra à l'élève d'apprendre progressivement à accorder son instrument à l'aide d'un accordeur électronique ; de plus lors des pratiques collectives des pratiques collectives les vis d'accordage permettent un accord rapide et précis.

MODALITÉS DE L'EXAMEN

1. Accord de l'instrument par l'élève, avec l'aide de l'enseignant.

2. Epreuve d'autonomie : interprétation d'une pièce courte, un extrait d'un morceau donné 3 semaines avant l'examen.
Objectifs pédagogiques : cette épreuve a pour but de responsabiliser et de favoriser l'autonomie des élèves ayant atteint la fin du premier cycle. Le jury appréciera donc cette interprétation selon ces objectifs et ce mode de préparation.

3. Un morceau imposé donné à l'élève 8 semaines avant la date de l'examen. Cette pièce, travaillée au cours d'instrument sera interprétée de mémoire lors de l'épreuve. Cette interprétation devra permettre au jury d'apprécier les acquis de l'élève durant la totalité du cycle, mais aussi la capacité de l'élève à effectuer le deuxième cycle dans les meilleures conditions.

3. Un morceau travaillé dans l'année extrait d'une liste définie par le professeur de chaque discipline (les 3 professeurs de violon se sont concertés pour établir une liste commune).

Critères d'évaluation données au jury d'examen :

- Etre en capacité d'interpréter une œuvre adaptée permettant à l'auditoire d'apprécier les qualités artistiques, musicales et techniques.
- Savoir adapter son jeu à l'écoute de l'autre : camarade de duo ou pianiste accompagnatrice.
- Soigner la sonorité et l'intonation grâce à une tenue correcte : la posture doit être suffisamment installée pour ne pas pénaliser l'expression et la conduite musicale (sonorité « propre » et timbrée, contrôle de la direction de l'archet, justesse et démanchés).
- Maitriser la justesse :
    a) création des repères mentaux correspondants aux écarts précis entre les doigts,
    b) apprendre à jouer les 1ère et 3ème positions avec les démanchés correspondants pour le violon et l'alto, de la 1ère à la 4ème position pour les violoncellistes avec le la harmonique en sus.

- Conduire musicalement et expressivement : contrôler le rythme et la pulsation, rechercher nuances et contrastes musicaux, utiliser l'archet en rapport avec les nuances recherchées (longueurs et répartitions places d'archet et notamment utilisation du talon)

Le 2ème cycle

Le deuxième cycle constitue une étape importante dans l'apprentissage instrumental puisqu'il est le temps du retour sur les acquis pour les affiner. Le schéma d'orientation de 1996 indique qu'il « prolonge et approfondit les acquis du premier cycle tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale ».
Celui de 2008 va plus loin en précisant qu'il « correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome ».
Cet objectif est important car le brevet de second cycle marque la fin du parcours musical de certains d'élèves (adolescents notamment).
Ainsi, le deuxième cycle est caractérisé par l'autonomie que l'élève va acquérir dans tous les domaines : de sa méthode de travail à la précision des gestes ou encore dans les notions de culture musicale qui s'organisent et se complexifient.

MODALITES DE L'EXAMEN

1. Accord de l'instrument par l'élève, avant vérification par l'enseignant (chaque instrument doit être muni de vis sur le cordier, notamment pour l'accord facilité lors des pratiques collectives).

2. Un morceau imposé donné à l'élève 2 mois avant la date de l'examen. Cette pièce est travaillée au cours d'instrument et sera interprétée de mémoire lors de l'épreuve.

3. Un morceau au choix que l'élève aura le plus souvent travaillé dans les mois précédents. Cette pièce est également travaillée au cours d'instrument et interprétée si possible par cœur lors de l'épreuve.

4. Un morceau supplémentaire éventuel selon la nature et la durée des deux morceaux précédents. Cette œuvre pourra être d'écriture contemporaine.

Critères d'évaluation données au jury d'examen :

- Etre en capacité d'interpréter une œuvre adaptée permettant à l'auditoire d'apprécier les qualités artistiques, musicales et techniques.
- Avoir conscience de la variété des places d'archet possibles et les utiliser de manière probante (utiliser la pointe et le talon à bon escient). Il en va de même pour la variété des techniques d'archet (staccato, spiccato, martelé…)
- Maitriser la sonorité et l'intonation par une position et une tenue stables ainsi que par une certaine aisance dans les déplacements de la main gauche (2ème, 3ème, 4ème et 5ème positions et les démanchés correspondants, pour les violoncellistes 5ème, 6ème et début de position et pouce.)
- S'investir musicalement dans l'interprétation : sonorité en lien avec le caractère/ l'expression recherché, utilisation du vibrato comme outil dans cette recherche d'expression
- Savoir adapter son jeu à l'écoute de l'autre : camarade de duo ou pianiste accompagnatrice

Le 3ème cycle

Comme précisé dans le projet d'établissement : conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux gouverne les visées pédagogiques.

MODALITES DE L'EXAMEN

1. Accord de l'instrument par l'élève en toute autonomie.

2. Un morceau imposé donné à l'élève 2 mois avant la date de l'examen. Cette pièce est travaillée au cours d'instrument et sera interprétée de mémoire lors de l'épreuve.

3. Un morceau au choix que l'élève aura le plus souvent travaillé dans les mois précédents. Cette pièce est également travaillée au cours d'instrument et interprétée si possible par cœur lors de l'épreuve.

4. Un morceau complémentaire selon la nature et la durée des deux morceaux précédents qui permettra d'apprécier les capacités de l'élèves-artiste de l'époque baroque à la musique d'aujourd'hui.

DOCUMENT RECAPITULATIF DES EVALUATIONS : DEPARTEMENT CORDES

Janvier 2022

	Modalités pédagogiques	Grands objectifs à atteindre	Orientations possibles
OBSERVATIONS **Ou C1N1 débutants (collégiens)** (3 minutes par élève)	Interprétation d'une pièce courte (quelques lignes) devant le directeur. Epreuve ouverte aux familles. Commentaire du directeur en cours ou audition commune des cordes.	Découvrir l'instrument et le plaisir d'en jouer ; Susciter et accompagner une pratique régulière et quotidienne de l'instrument. Atteindre un premier stade général dans la maitrise de l'instrument (solide et assuré) par l'acquisition des bases fondamentales	➢ Réorientation (autre instrument) ➢ Maintient en observation pour une année (consolider les bases) ➢ Passage en C1N1 ➢ Passage direct en C1N2 ou C1N3 pour les collégiens qui étaient déjà en C1N1.
Inter cycle 1 Lors d'un « concert-audition » (5 minutes par élève)	➢ Une étude ou une pièce présentant bien tous les acquis à avoir à ce stade. ➢ Accompagnement piano prévu. ➢ Audition spécifique	Vérification que des bases solides sont en cours d'installation pour la justesse, la posture, et la tenue d'archet. Installation d'un rythme de travail régulier et permettant les progrès instrumentaux ;	
FIN DE CYCLE 1 **(10 min par élève)**	**Epreuve en trois parties :** ➢ **Pièce imposée d'écriture contemporaine travaillée 8 cours** ➢ **1 morceau travaillé dans l'année au choix** ➢ **Possible 1 des 2 morceaux joué par cœur**	Justesse assurée en positions 1 et 3, début de vibrato ; Tenue et conduite d'archet solides, posture générale acquise (instrument haut, main gauche souple et droite, tenue d'archet correcte) Débuts d'éléments d'interprétation des œuvres (conduire musicalement et expressivement les phrases)	➢ Maintient en 1er Cycle ➢ Passage en C2N1

	➢ **Modalités pédagogiques**	**Grands objectifs à atteindre**	➢ **Orientations possibles**
Inter cycle 2	➢ Un morceau du niveau joué lors d'une audition spécifique du département ➢ Avec accompagnement piano	Justesse désormais sure et corrigée dans les positions 1, 2 et 3. (Débuts en positions 4 et 5) Vibrato comme élément d'expression. Tenue et direction d'archet permettant une sonorité qui devient personnelle. Globalement, une assurance technique et une solidité rythmique qui annoncent la fin de cycle.	➢ Orientation en 2ème Cycle Non Diplômant (NDC2N2 à la rentrée suivante)
FIN DE CYCLE 2 (13 min par élève)	➢ **Pièce au choix de l'élève** (parmi la liste commune en violon) ➢ **Pièce imposée d'écriture contemporaine travaillée 8 cours** ➢ 1 morceau au choix par cœur minimum	Technique d'archet qui devient fluide et outil d'expression ; Justesse maitrisée et main gauche expressive ; Vélocité et autonomie en cours d'acquisition : maitrise technique et expressive d'un répertoire déjà solide.	➢ Maintient en 2ème Cycle ➢ Obtention du brevet de 2d Cycle et passage en C3N1 ➢ Non-diplômant possible
Inter cycle 3	*CARTE BLANCHE* *(Coordinateur Angelo)* *Validation de cet UV pour le passage du 3ème cycle*		

	➢ **Modalités pédagogiques**	**Grands objectifs à atteindre**	➢ **Orientations possibles**
FIN DE CYCLE 3	3 morceaux de styles différents ➢ **1 pièce pour instrument seul imposée travaillée 8 cours** ➢ **1 pièce du répertoire (concerto/pièce de genre) travaillé dans l'année.** ➢ **1 pièce contemporaine imposé travaillée 8 cours**	Emergence d'une personnalité musicale à part entière, perceptible dans les modes de jeux, l'expression et la conduite des œuvres ; Technique instrumentale construite et mature, autorisant la liberté d'expression ;	➢ Maintient en 3ème Cycle ➢ Orientation en 3ème Cycle Non Diplômant ➢ Obtention de la fin de 3ème Cycle et passage en 3ème Cycle Non Diplômant

- Dans chaque cycle, 1 morceau doit être joué par cœur (vois dans chaque cycle)

- Les morceaux imposés sont travaillés 8 cours

- Les élèves n'étant pas du niveau pour leur fin de cycle joueront un morceau travaillé dans l'année, devant le jury (morceaux au choix)

Objectifs pédagogiques et critères d'évaluation (Département piano)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET CRITERES D'EVALUATION (DEPARTEMENT PIANO) I

1.L'ANNEE D'OBSERVATION II
Les objectifs et acquisitions ..... *II*
Modalités d'évaluation ..... *II*
Critères d'évaluation de la prestation ..... *II*
2. LE PREMIER CYCLE II
Les objectifs et acquisitions ..... *III*
Modalités d'évaluation du premier cycle ..... *III*
Critères d'évaluation lors de la prestation ..... *IV*
3. LE SECOND CYCLE IV
Les objectifs et acquisitions ..... *V*
Modalités d'évaluation du deuxième cycle ..... *VI*
Critères d'évaluation lors de la prestation ..... *VII*
4. LE TROISIEME CYCLE AMATEUR VII
Les objectifs et acquisitions ..... *VII*
Modalités d'évaluation du troisième cycle ..... *VIII*

1.L'année d'observation

Après avoir suivi ou non une année de cours d'éveil et/ou d'ateliers de découverte instrumentale, le jeune élève choisit un instrument et débute son apprentissage. Cette année d'initiation, placée **« hors cycle »**, est donc une réponse à une demande formulée très clairement par l'élève et sa famille ; ce qui la rend essentielle.

A l'issue de cette année, une évaluation permet à l'équipe pédagogique de valider l'entrée en premier cycle ou bien d'envisager une réorientation si cela s'avère nécessaire.

Les objectifs et acquisitions

- **Familiarisation avec la vie musicale de l'établissement**
- **Découverte de l'instrument, de son mécanisme et du plaisir d'en jouer (développement de la curiosité et de l'imaginaire chez l'enfant)**
- **Susciter et développer la motivation de l'élève**
- **Poser les jalons d'une pratique régulière par l'acquisition de bases fondamentales :**
    - Posture (réglage du tabouret, assise, dos droit, position et tenue des mains, solidité des phalanges…)
    - Jeu mains ensemble et réalisation de polyphonies simples (lien entre les mouvements mélodiques et le choix des doigtés, éléments de lecture)
    - Naissance de l'expressivité musicale (nuances, phrasés, écoute, respirations…)
    - Ressenti de la pulsation (jeux de direction d'ensembles, jeux corporels)
    - Initiation à la musique d'ensemble (quatre et six mains)
    - Mise en place d'un vocabulaire musical spécifique

Modalités d'évaluation

- Une fiche d'évaluation accompagne l'élève et permet d'avoir un suivi pédagogique notamment sur les objectifs visés, les acquisitions, le répertoire abordé et, s'il y a lieu, l' (les) audition(s) réalisée(s) tout au long de l'année.
- En fin d'année, l'élève est invité à jouer un morceau, choisi en concertation avec son professeur, devant l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le par cœur n'est pas exigé.

Critères d'évaluation de la prestation

- Qualité de la prestation
- Posture (réglage du tabouret, assise, dos droit, position et tenue des mains, solidité des phalanges…)
- Aisance corporelle (détente des épaules, souplesse des poignets)
- Qualité du son et de l'écoute
- Début d'indépendance des mains

2. Le premier cycle

« Phase d'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale », le premier cycle est une période d'une durée de 4 à 5 ans. Une sixième année est possible selon l'évolution de l'élève.

Au cours de cette période où la formation est globale, l'élève apprend les bases des apprentissages instrumentaux et se familiarise avec les différents outils du langage musical. Il développe sa curiosité et son goût pour la musique au travers des pratiques collectives et des démarches liées à l'invention et à l'imagination.

Participant aux différentes manifestations de l'école, l'élève vit ses premières expériences de musicien et construit les prémices de ce que sera sa culture musicale, grâce à l'étude d'un répertoire varié, la mise en place d'un vocabulaire spécifique et l'acquisition de méthodes de travail.

Les objectifs et acquisitions

- **<u>Construire les bases de la motivation et susciter la curiosité</u>**
    - Découverte des potentialités sonores de l'instrument sous forme de jeux (improvisations dans les cordes, utilisation instinctive des pédales, clusters…)
    - Approche des principaux styles et langages musicaux (répertoire varié et initiation au langage contemporain dès la première année)
    - Susciter la curiosité et l'esprit critique en multipliant les expériences sonores
    - Multiplier les occasions de jouer ensemble, mise en place de savoir-faire collectifs.

- **<u>Naissance de savoir-faire</u>**
    - Posture (réglage du tabouret, assise et dos droit, aisance corporelle, souplesse des poignets, détente des épaules, position et tenue des mains)
    - Bases techniques (articulation et solidité des phalanges, agilité, début de vélocité)
    - Coordination des gestes et indépendance des mains, approche du jeu avec pédales
    - Gammes (en mouvements parallèles et contraires), arpèges, cadences et exercices

- **<u>Compréhension musicale</u>**
    - Apprendre à décoder et lire une partition (Notation, lecture de notes, doigtés, registres, structure globale de la pièce, vocabulaire spécifique et adapté, situation de la pièce et de son compositeur en lien avec l'histoire de la musique…)
    - Mise en place de repères d'écoute (mémorisations, imitations, écoute intérieure…)
    - Prise de conscience et émergence du geste musical (souplesse, phrasés, respirations)
    - Tout cela au service de l'expressivité musicale :
        - ✓ Mise en place des principales dynamiques
        - ✓ Écoute et qualité du son (naissance de plans sonores variés)
        - ✓ Approche mélodique et polyphonique du répertoire (inventions à 2 voix, tenues, legato d'accords)
        - ✓ Utilisation occasionnelle des pédales (sourdine et pédale forte)
    - Équilibre entre oralité (reconnaissance des modes Majeur et mineur pour déterminer le caractère d'une pièce, notions d'improvisation et de transposition à l'oreille…) et écriture (apprendre à écrire et jouer ce que l'on entend, courtes compositions…)
    - Ressenti de la pulsation et des différents types de mesures (binaires et ternaires)
    - Modes de jeu (conscience physique du legato, du staccato, et du non legato)
    - Initiation progressive au déchiffrage de partitions

- **<u>Vers un début d'autonomie</u>**
    - S'installer seul au piano et pouvoir présenter la pièce que l'on joue
    - Écoute intérieure (choix du tempo avant de commencer un morceau…)
    - Développer son esprit critique (auto-évaluation de sa prestation)

Modalités d'évaluation du premier cycle

- **Le contrôle continu comme base de l'évaluation de l'élève tout au long du cycle**
    - Les prestations publiques permettent à l'équipe pédagogique de voir l'évolution des élèves tout au long de leur scolarité.
    - Une évaluation interne en milieu de cycle peut être proposée par l'équipe pédagogique.
    - Le livret d'évaluation semestriel permet un suivi régulier et un échange précieux avec les familles. Celui-ci comporte également un « bilan de fin de cycle » rédigé par le professeur au moment de l'examen de fin de cycle.

- **Les différents modes d'évaluation à l'issue du premier cycle**
  - Au terme de la quatrième année du cycle, l'élève passe l'examen ou une évaluation.
  - Seule la réussite à l'examen permet le passage en deuxième cycle. Il est obtenu avec les mentions Assez Bien, Bien ou Très Bien.
  - L'évaluation permet aux élèves n'ayant pas encore atteint les objectifs du cycle, de jouer devant un jury de professionnels et d'avoir un retour sur leur prestation. Cette rencontre est l'occasion de réaliser les efforts restant à fournir avant d'envisager de passer l'examen l'année suivante.

- **Prestation des élèves passant l'examen**
  - L'élève présente 2 morceaux
  - Le premier est choisi en concertation avec le professeur d'instrument dans la première liste commune d'œuvres
  - Le second est imposé et communiqué environ 8 semaines avant la date de l'examen
  - Au moins un des deux morceaux présentés est joué par cœur
  - Une épreuve d'autonomie ou de déchiffrage (avec une mise en loge d'environ 5 minutes) est proposée par l'équipe pédagogique

- **Prestation des élèves passant l'évaluation**
  - L'élève joue un morceau, choisi dans l'une des deux listes de cycle 1
  - Le par cœur est souhaité
  - L'élève peut être invité à participer à l'épreuve de déchiffrage ou d'autonomie

Critères d'évaluation lors de la prestation

- La posture (réglage du tabouret, assise et dos droit, tenue et position des mains, souplesse et aisance corporelle)
- Maîtrise du programme proposé
- Qualité du son et écoute, naissance de plans sonores variés
- Maîtrise des principales dynamiques
- Naissance de l'expressivité musicale (maîtrise des principaux modes de jeu et d'attaques, conduite de phrases, respirations, capacité à mettre en relief des caractères variés)
- Indépendance des mains dans la réalisation de polyphonies simples à deux voix
- Ressenti de la pulsation (régularité du tempo, capacité à définir le bon tempo avant de commencer à jouer un morceau, capacité à faire des ralentis et jouer dans différents tempi au sein d'une même pièce)

3. Le second cycle

Il s'agit d'une **étape importante** dans la vie du musicien. L'approfondissement des notions du premier cycle et l'affinement des perceptions permettent à l'élève de **s'approprier les principaux outils du langage musical**, et de devenir de plus en plus **autonome** dans sa pratique.
L'élève, aidé par son professeur, met en œuvre des méthodes de travail plus spécifiques, apprend progressivement à tenir une place dans un ensemble de façon relativement autonome et affine ce que sera sa personnalité de « musicien-interprète ».

La fin de second cycle est marquée par l'obtention du **Brevet de fin de second cycle**. Rappelons par ailleurs, qu'« **à partir du deuxième cycle, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. (…) Ce parcours n'est pas diplômant sauf si la capitalisation d'un certain nombre de modules répond au cahier des charges de la fin du deuxième cycle. »**

Les objectifs et acquisitions

Approfondissement des possibilités techniques et expressives de l'instrument

- **Approfondissement des bases techniques**
  - Aisance corporelle et souplesse (posture, position des mains et des doigts, souplesse des poignets, des bras et des épaules, mobilité sur le clavier et aisance dans les déplacements, notions d'extension de la main, d'empreintes, et d'intervalles)
  - Solidité des phalanges
  - Articulation et netteté du jeu
- **Consolidation du jeu par le développement de l'agilité et de la vélocité**
  - Apprentissage d'études avec des buts spécifiques, déterminés au préalable
  - Travail affiné des gammes : exercices favorisant la vitesse et la précision d'articulation du doigt, doubles notes, jeu de près, développement de la vélocité, dynamiques variées (crescendi, decrescendi, « fusées »…)
  - Gammes en mouvements parallèles et contraires, arpèges et cadences. Ajout progressif des gammes à la tierce et à la sixte
- **En vue de leur acquisition, approfondissement et retour sur :**
  - Les différents modes de jeu et d'attaque : accents, chevrons, marcato, sostenuto…
  - Affinement des capacités de lecture et de compréhension d'un texte musical (rapidité de lecture, notes avec lignes supplémentaires, lecture verticale)
- **Maîtrise de l'écriture polyphonique**
  - Prise de conscience de la dimension « orchestrale » de l'instrument (maîtrise de différents plans sonores, développement de l'indépendance et de la coordination des gestes en lien avec différents types d'écriture simultanés)
  - Capacité à faire ressortir une ou plusieurs voix facilement identifiables dans une écriture de type « Choral »
  - Suivi mélodique cohérent dans le cadre de l'étude d'une pièce contrapuntique (« Inventions », « Fugues »)
  - Reconnaissance et suivi d'une polyphonie simple dans une seule main
- **Affinement des perceptions corporelles et auditives :**
  - Développement de l'écoute active (amener l'élève à s'écouter et s'auto-évaluer)
  - Travail sur la qualité du son et affinement de la « palette sonore ». L'élève élargit et précise son éventail de nuances et de « couleurs » musicales
  - Conscience du geste musical et de son rapport à l'interprétation d'une œuvre
- **Utilisation systématique et plus sensible des pédales**
- **Connaissance affinée de l'instrument (notions d'histoire, organologie, facture…)**

Acquisition de méthodes de travail et d'analyse comme base d'une pratique autonome

- **Développement de la réflexion et du sens critique (questionnements mutuels)**
- **Analyse des partitions travaillées en vue de faciliter :**
  - La lecture et le déchiffrage (Encourager la lecture à vue tout au long du cycle)
  - La connaissance et la compréhension des différents styles et langages musicaux
  - Une plus grande mémorisation des œuvres du répertoire
  - Choix d'œuvres nécessitant une endurance, ainsi qu'une concentration plus grande
- **Inscrire la pratique instrumentale dans une dynamique de projets afin que l'élève s'approprie les savoirs mis en jeu**
  - Confronter l'élève à des situations musicales variées tout au long du cycle (au sein de la classe et/ou en relation avec les projets musicaux de l'établissement)
  - Capacité à monter seul un morceau de difficulté moindre

Approche des différents styles et accès à la variété des répertoires

- **Interprétation d'œuvres variées et sensibilisation aux différents courants musicaux**
  - Pouvoir présenter les œuvres jouées et les resituer dans un contexte particulier
- **Aider aux démarches de création en favorisant l'improvisation et les recherches sonores**
  - Appropriation des fonctions harmoniques, marches, transposition…
- **Aider l'élève à construire sa personnalité de « musicien-interprète »**
  - Inciter l'élève à faire des choix d'interprétation
  - Aider l'élève à faire ses propres choix de doigtés et le guider progressivement vers l'autonomie
  - Accompagner l'élève vers une utilisation de plus en plus sensible et autonome des pédales
  - Amenant l'élève à développer une réflexion sur son jeu, il accèdera alors à une expressivité sensible et cohérente
- **Ouverture culturelle étayée par une connaissance du monde musical :**
  - Approche sensible des musiques des XXè et XXIè siècles.
  - Organisation de passerelles par le biais de projets en lien avec les différents milieux artistiques (cirque, cinéma, arts graphiques et picturaux, théâtre…)
  - Favoriser les pratiques collectives autour de projets afin que l'élève développe la capacité à tenir une place au sein d'un groupe de façon relativement autonome (pouvoir répéter sans l'assistance d'un professeur)
  - Recherche de l'épanouissement au travers de la pratique artistique de façon à servir l'élaboration du « projet » de l'élève.

Modalités d'évaluation du deuxième cycle

- **Le contrôle continu comme base de l'évaluation de l'élève tout au long du cycle**
  - Les prestations publiques permettent à l'équipe pédagogique de voir l'évolution des élèves tout au long de leur scolarité.
  - Une évaluation interne en milieu de cycle peut être proposée par l'équipe pédagogique.
  - Le livret d'évaluation semestriel permet un suivi régulier et un échange précieux avec les familles. Celui-ci comporte également un « bilan de fin de cycle » rédigé par le professeur au moment de l'examen de fin de cycle.

- **Les différents modes d'évaluation à l'issue du deuxième cycle**
  - Au terme de la quatrième année du cycle, l'élève passe l'examen ou une évaluation.
  - Seule la réussite aux différentes U.V (instrument, F.M et validation de quatre années de pratiques collectives) permet l'obtention du **Brevet d'études musicales.**
  - L'examen de piano est obtenu avec les mentions Assez Bien, Bien ou Très Bien.
  - L'évaluation permet aux élèves n'ayant pas encore atteint les objectifs du cycle, de jouer devant un jury de professionnels et d'avoir un retour sur leur prestation. Cette rencontre est l'occasion de réaliser les efforts restant à fournir avant d'envisager de passer l'examen l'année suivante.

- **Prestation des élèves passant l'examen**
  - L'élève présente 2 morceaux
  - Le premier est choisi en concertation avec le professeur d'instrument dans la liste commune d'œuvres
  - Le second est imposé et communiqué environ 8 semaines avant la date de l'examen
  - Au moins un des deux morceaux présentés est joué par cœur
  - Une épreuve d'autonomie ou de déchiffrage (avec une mise en loge d'environ 5 minutes) est proposée par l'équipe pédagogique

- **Prestation des élèves passant l'évaluation**
    - L'élève joue un morceau, choisi dans la liste commune d'œuvres
    - Le par cœur est souhaité
    - L'élève peut être invité à participer à l'épreuve de déchiffrage ou d'autonomie

Critères d'évaluation lors de la prestation

- Posture et aisance corporelle
- Qualités de son et d'écoute, en lien avec le programme présenté
    - Éventail de nuances et de couleurs élargi
    - Maîtrise de l'écriture polyphonique
    - Maîtrise des différents modes de jeu et d'attaque
- Technique affinée, et vélocité au service de l'expressivité musicale
- Sens rythmique solide, capacité à jouer Rubato
- Engagement et pertinence de l'interprétation
    - Maîtrise des différents styles de répertoire proposés
    - Questionnement possible sur la culture des œuvres présentées par l'élève

4. Le troisième cycle amateur

Il s'agit pour l'élève de faire une synthèse de tous les acquis antérieurs dans le but de s'affirmer en tant que musicien interprète. Après l'obtention du Certificat d'Études Musicales (C.E.M) qui conclut ce cycle, l'élève pourra choisir d'achever ses études afin de mettre ses acquis au service d'une pratique amateur confirmée, ou bien de poursuivre sa scolarité dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D) ou Régional (C.R.R) en vue d'études pré professionnelles.

Le troisième cycle place le « projets personnel » de l'élève au centre de ses études. Il accède alors à une pratique autonome en s'investissant dans les différents projets proposés par la structure et définit son orientation musicale à l'issue du cycle.

Les objectifs et acquisitions

Approfondissement de la technique instrumentale en vue d'une interprétation convaincante

Approfondissement de l'agilité et de la vélocité, émergence de la virtuosité :

- Gammes en mouvements parallèles à l'octave, à la tierce, à la sixte et à la dixième
- Gammes en mouvements contraires, gammes en tierces, en sixtes et en octaves
- Arpèges sur les accords fondamentaux et de septièmes
- Études avec objectifs techniques spécifiques

Connaissance et mémorisation du clavier (empreintes, écarts, déplacements, sauts…)

Geste musical en lien avec le style de répertoire

- Aisance dans les différents modes de jeu et d'attaque et adaptation en fonction du répertoire abordé
- Aisance corporelle (souplesse, attitude au clavier, respirations, suspensions…)

Jeu polyphonique

- Maîtrise des différentes techniques d'accords, plans sonores variés
- Appropriation d'une large palette sonore
- Connaissance du style fugué (analyse de la forme, conscience du contrepoint, écoute et suivi des différentes voix)

Émergence d'une personnalité musicale affirmée et autonome

Connaissances musicales structurées permettant l'analyse pertinente d'une partition

- Découpage et analyse de la forme
- Conduite de phrases et respirations
- Interprétation « vivante » et imaginative (traduisant des sentiments…)

Capacité de l'élève à conduire seul des choix d'interprétation et à les justifier

- Investissement et engagement de l'élève dans sa pratique
- Ouverture aux autres composantes du langage musical (Histoire, Esthétique et Analyse) en vue de servir l'interprétation d'une œuvre (lectures variées, écoute de disques, parallèles établis avec l'art pictural…)

Maîtrise des bases de l'interprétation dans les principaux styles

- Connaissance et interprétation des différents systèmes d'écriture, langages et courants musicaux (baroque, classique, romantique, contemporain, jazz…)
- Regard critique et constructif quant à sa propre interprétation

Autonomie et développement de la maturité

- Participation au choix des œuvres travaillées et propositions spontanées
- Choix de doigtés, propositions de phrasés, utilisation sensible des pédales…

L'épanouissement du musicien au travers de sa pratique

- Multiplier les occasions de se produire dans et hors les murs, en lien avec les projets et la vie musicale de l'établissement
- Pratique régulière et sous différentes formes de la musique de chambre
- Pratiques collectives diversifiées
- Capacité à proposer un projet (soliste ou collectif) et à le mettre en œuvre (avec l'aide du professeur) : « Concerts à la Carte » mis en place dès

Modalités d'évaluation du troisième cycle

Le contrôle continu comme base de l'évaluation de l'élève tout au long du cycle

- Les prestations publiques permettent à l'équipe pédagogique de voir l'évolution des élèves tout au long de leur scolarité.
- Une évaluation interne en milieu de cycle peut être proposée par l'équipe pédagogique.
- L'élaboration du projet personnel de l'élève au travers des concerts « A la Carte »

Les différents modes d'évaluation à l'issue du troisième cycle

- Au terme de la troisième année du cycle, l'élève passe un examen ou une évaluation.
- Seule la réussite aux différentes U.V (instrument, F.M et évaluation du projet personnel de l'élève), ainsi que le suivi d'une année minimum d'un cours de culture musicale et la validation de trois années de pratiques collectives) permettent l'obtention du Certificat d'études musicales (C.E.M).
- L'examen de piano est obtenu avec les mentions Assez Bien, Bien ou Très Bien.
- L'évaluation permet aux élèves n'ayant pas encore atteint les objectifs du cycle, de jouer devant un jury de professionnels et d'avoir un retour sur leur prestation. Cette rencontre est l'occasion de réaliser les efforts restant à fournir avant d'envisager de passer l'examen l'année suivante.

Prestation des élèves passant l'examen

- L'élève présente 3 morceaux
- La première œuvre est issue du répertoire de troisième cycle et choisie en concertation avec le professeur d'instrument
- Le deuxième morceau est issu du répertoire de musique contemporaine de troisième cycle et choisi en concertation avec le professeur d'instrument
- Le troisième morceau est imposé et communiqué environ 8 semaines avant la date de l'examen en concertation avec l'équipe pédagogique
- Au moins un des trois morceaux présentés est joué par cœur
- Une épreuve d'autonomie ou de déchiffrage (avec une mise en loge d'environ 5 minutes) est proposée par l'équipe pédagogique
- L'élève présente une synthèse écrite relatant sa participation au projet « Carte blanche ». Le jury prend connaissance du document et l'évoque lors d'un court entretien avec le candidat

Prestation des élèves passant l'évaluation

- L'élève joue un morceau issu du répertoire de troisième cycle
- Le par cœur est souhaité
- L'élève peut être invité à participer à l'épreuve de déchiffrage ou d'autonomie

Critères d'évaluation lors de la prestation

- Interprétation convaincante et engagée. Émergence d'une personnalité musicale, en lien avec le programme proposé
- Qualités de son et d'écoute.
- Large palette sonore.
- Technique maîtrisée et adaptée aux différents styles de répertoire proposés
- Évaluation du parcours musical de l'élève au sein de la structure (participation de l'élève aux projets du conservatoire et dans la ville)

Cursus Chant

Présentation Générale

Le cursus de chant proposé au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) d'Eaubonne s'inscrit dans une démarche d'enseignement artistique exigeante, progressive et inclusive. Il a été conçu en concertation avec l'équipe pédagogique afin de répondre aux objectifs d'un enseignement structuré, tout en offrant des parcours personnalisés selon le profil des élèves.
Deux types de parcours sont proposés :

- Cursus diplômant en trois cycles, conformément au schéma national d'orientation pédagogique.
- Cursus personnalisé, notamment pour certains élèves débutants ou en reconversion, comprenant un premier cycle suivi de deux années supplémentaires avec des exigences adaptées.

Modalités d'entrée

En cas de liste d'attente, un entretien individuel est organisé avec chaque candidat. Cet échange permet de recueillir leurs attentes, de réaliser quelques exercices vocaux (reproduction de mélodies simples à différentes hauteurs) et d'évaluer leur motivation ainsi que leur potentiel vocal.

1er Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble au sein de l'ensemble vocal Archipels ;
- Formation musicale adaptée au chant (½ h à 1 h/semaine) ;
- Participation aux projets annuels de la classe de chant.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition générale au moins une fois par an ;
- Acquisition des bases de la formation musicale, orientées vers la pratique vocale ;
- Développement de l'autonomie dans l'apprentissage et le déchiffrage ;
- Exploration d'au moins trois esthétiques musicales (classique, contemporain, musiques actuelles, jazz, baroque, etc.) ;
- Acquisition de notions techniques :
    - Conscience et gestion de la respiration / soutien ;
    - Conscience des résonateurs (masque, voile du palais, ouverture de gorge…) ;
    - Conscience du corps entier comme vecteur du chant ;
    - Travail d'interprétation et d'appropriation d'un morceau.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années
- Examen de fin de cycle comprenant 4 pièces contrastées (langues et styles différents) :
    - 2 ou 3 airs solos en langues différentes (par cœur)
    - Possiblement 1 œuvre polyphonique (ensemble ou musique de chambre)
    - 1 pièce travaillée en autonomie sur 2 semaines

2e Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble ;
- Formation musicale adaptée ;
- Participation aux projets annuels de la classe.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition général au moins deux fois par an ;
- Maîtrise des connaissances de formation musicale de deuxième cycle ;
- Développement de l'autonomie artistique et technique ;
- Approfondissement du répertoire adapté au "Fach" de l'élève ;
- Exploration d'au moins trois esthétiques musicales ;
- Affirmation de l'expression artistique et scénique.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années ;
- Examen de fin de cycle comprenant 4 pièces contrastées (3 par cœur) :
    - 1 ou 2 airs solo contextualisés (par cœur, présenté au public) ;
    - Possiblement, 1 duo ou pièce de chambre (par cœur, présenté au public) ;
    - 1 scène mise en espace (opéra, opérette, comédie musicale) ;
    - 1 pièce travaillée en complète autonomie sur 2 semaines ;

L'accent sera mis tant sur la prestation vocale que sur la présence scénique et la personnalité artistique de l'élève.

3e Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble ;
- Formation musicale uniquement en cas de niveau insuffisant en lecture à vue ;
- Participation aux projets annuels de la classe.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition ou concert au minimum trois fois par an ;
- Maîtrise des compétences de formation musicale ;
- Autonomie dans l'apprentissage hebdomadaire du répertoire ;
- Appropriation d'un répertoire cohérent avec le timbre et les choix artistiques de l'élève ;
- Affirmation de l'identité vocale, technique et artistique.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années
- Examen de fin de cycle :
    - Programme libre d'environ 5 pièces contrastées (langues et styles variés, tout par cœur) ;
    - Mise en espace et scénographie valorisées ;
    - Possibilité d'inviter des artistes pour des pièces au côté de l'élève ;
    - Évaluation de la personnalité artistique, de la présence scénique et de la pertinence du programme choisi.

Conclusion

Ce cursus structuré permet à chaque élève de progresser à son rythme tout en respectant les exigences d'un enseignement spécialisé. Il vise à former des musiciens autonomes, expressifs et cultivés, capables d'évoluer dans des esthétiques variées et de se produire en public avec assurance.

A la Carte

Un projet au service de la créativité des élèves

« Quoi de plus naturel que de partager un moment de musique ? » Cette réflexion de Kahina Coignet introduisait, il y a plus d'une décennie, son projet « Carte Blanche », une initiative innovante offrant aux grands élèves du CRC la possibilité de concevoir et de produire eux-mêmes un concert, un format peu courant à l'époque.

Depuis la rentrée 2023, cette démarche a évolué pour donner naissance au projet « A la Carte », prolongeant et approfondissant les principes de démocratie culturelle. Dès ses débuts, « Carte Blanche » plaçait les élèves au cœur du processus créatif, bien avant que la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016 (Loi LCAP) et le rapport *« vers la démocratie culturelle »* de 2017 du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ne soulignent l'importance de faire des citoyens des acteurs de la création et de la diffusion culturelle.

« A la Carte » poursuit l'inversion des rôles dans l'apprentissage musical du projet « Carte blanche ». Habituellement, les élèves évoluent dans un cadre défini, ici ce sont eux qui définissent le cadre : le Conservatoire leur offre un lieu de diffusion et l'accompagnement d'un enseignant, tandis qu'ils déterminent librement le contenu et la forme de leur représentation.

Le projet peut ainsi prendre des formes très variées : de l'interprétation d'une œuvre musicale particulièrement appréciée par l'élève avec un accompagnement, à la création d'une œuvre originale, où les élèves peuvent solliciter des intervenants extérieurs et intégrer d'autres disciplines artistiques telles que la poésie, la littérature, les arts plastiques ou toute autre forme d'expression.

En offrant aux élèves une véritable autonomie artistique, « A la Carte » encourage l'expérimentation, le dialogue entre les arts et la prise d'initiative, renforçant ainsi leur engagement et leur épanouissement dans leur parcours au CRC. C'est aussi pour notre CRC, un outil les remerciant, eux et leurs parents d'avoir durant plusieurs années suivi la scolarité au CRC.

Récapitulatif des pratiques collectives

(Année scolaire 2024-2025)

Nature des ensembles*	Nombre d'heures hebdomadaires	Niveau des élèves	Nombre d'élèves
Ensembles de flûtes à bec (Consort)	2h	1er au 3ème cycle	**10**
Ensemble de flûtes traversières	0h30	2ème et 3ème cycles	**4 à 16**
Ensembles Vents Piano Percussions	1h15	1er et 2ème cycles	**16**
Ensemble d'initiation vents	0h45	1er cycle	**15**
Orchestre 1er pas Cordes	0h30	C1N1	**8**
Orchestre Pizz Cordes	0h45	1er cycle	**13**
Orchestre Junior Cordes	1h00	1er et 2ème cycle	**25**
Orchestre symphonique	1h30	2ème et 3ème cycle	**26**
4 mains piano	0h20	1er et 2ème cycle	**3**
Initiation au déchiffrage et à l'accompagnent (piano	0h45	Cycle 3 et fin de cycle si places disponibles	**2 à 3**
Ensemble de guitares	0h30	1er et 2ème cycle	**2 à 5**
Prim Vox (4 chorales enfants initiation)	3h00	1er cycle	**93**
Mikado Vox (chorale enfants)	2h00	1er cycle	**43**
Tweens Vox (chorale adolescents)	1h15	1er et 2ème cycles	**6**
Labo Vox (chorale adolescents)	1h15	2ème et 3ème cycles	**9**
Ensemble Archipel (ensemble vocal adultes)	2h		**19**
Atelier jazz 1	1h15	2ème cycle	**6**
Atelier jazz 2	1h15		**5**
Atelier MAA	2h30		**14**
Atelier basse batterie	1h		**5**
Big band Gill Evans	1h30	2ème et 3ème cycles	**13**
Ensemble Evolution (orchestre d'harmonie)	1h15	2ème cycle	**19**

A ces ensembles, viennent s'ajouter les ensembles ponctuels comme flutes et guitares (2 à20 participants, les ensembles réunissant toutes les cordes frottées de l'établissement par exemple.

Récapitulatif des prestations publiques des élèves-artistes pour la saison 2024-2025

(et prestations professionnelles en direction du milieu scolaire)

Date	Horaire	Lieu	Nature	Détails
OCTOBRE				
Mercredi 9	18:00	Médiathèque Maurice-Genevoix, Eaubonne	Inauguration du réaménagement de la médiathèque d'Eaubonne	Direction D. Maxime et A. Naumenko
Samedi 12	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
NOVEMBRE				
Samedi 23	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
DECEMBRE				
Samedi 7	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
Dimanche 8	16:00	L'Orange bleue*	Musica Eaubonne : Traverser la nuit	Lever de rideau par l'ensemble vocal de E. Kimmel
Vendredi 13	20:00	Salle Neff	Audition générale	
Samedi 14	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
JANVIER				
Dimanche 12	16:00	L'Orange bleue*	Musica Eaubonne : Musique baroque	Lever de rideau par le Consort de S. Ardiet
Samedi 25	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
Vendredi 31	19:30	Salle Neff	La nuit des conservatoires	
FEVRIER				
Samedi 1er	16:00	Salle Schubert	Audition générale	Accompagnement J. Baan
Dimanche 2	16:00	Salle Neff	Projet "Instruments modernes et anciens, musiques écrites et improvisées"	Projet soutenu par le Conseil départemental.
Samedi 8	17:00	Salle Neff	Concert Opus	Projet inter conservatoires
Dimanche	17:00	Saint-Leu-la-Forêt	Concert Opus	
Mardi 11	19:30	Salle Neff	Opéra de la lune	Direction Y. Dornier
Mardi 11	21:00	L'orangerie	Concert Eaubonne Jazz Rémy Toulon (master classe)	Partenariat avec Eaubonne Jazz
Jeudi 13	14:00	Salle Neff	La musique de roi Concert en milieu scolaire	Avec S. Ardiet, P-C. Brilloit et G. Schiassi

MARS				
Samedi 8	16:00	Salle Neff	Audition compositrices Journée des droits de la femme	Accompagnement G. Schiassi
Mardi 11	19:30	salle Neff	audition chorale 4eme, 3eme, labovox et tweenvox	Direction Y. Dornier
Samedi 15	16:00	Salle Neff	Schubertiades	Direction E. Kimmel
Dimanche 16	16:00	L'Orange bleue*	Musica Eaubonne : Récital violon/piano avec S. Nemtanu	Lever de rideau par les élèves de J-L. Riera
Mardi 18	19:30	Salle Neff	CONCERT MAA/JAZZ	
Samedi 22	16:15	Salle Neff	Audition générale	
AVRIL				
Mercredi 9	15:00	Maison de la petite enfance	Concert Mikadovox à la petite enfance	Direction Y. Dornier
	14:00	Salle Neff	Concert en milieu scolaire	Avec G. Biron, A. Cavarra et G. Schiassi
Samedi 12	15:30	Résidence Danghiens	Schubertiades au CCAS	Direction E. Kimmel
MAI				
Jeudi 8		Ville d'Eaubonne	Commémoration du 8 mai	Direction S. Sanon
Samedi 10	16:15	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
Samedi 17	15:30	Salle Neff	Concert "Hommage à Erik Satie"	Direction K. Coignet
Dimanche 25	17:00	L'Orange Bleue*	Projet "Les danses dans la musique de l'Europe de l'est"	
JUIN				
Samedi 7	16:00	Salle Neff	Audition générale	Accompagnement G. Schiassi
Samedi 7	16:00	Salle Neff	A la carte	Direction A. Cavarra
	14:00	Salle Neff	Concert en milieu scolaire	Avec S. Sanon, C. Affre et Jozef Bann
Mardi 17	20:00	Salle Neff	Concert classe de chant	Direction E. Kimmel
Mercredi 18	15:00	Maison de la petite enfance	Concert Orchestre cordes junior à la petite enfance	Direction J-L. Riera
Mercredi 18	16:30	Médiathèque Maurice-Genevoix, Eaubonne	Concert piano à la médiathèque	Direction K. Coignet
Samedi 21		Ville d'Eaubonne	Fête de la musique	
Jeudi 26	20:00	Salle Neff	Concert du Big Band	
Samedi 28	16:00	Salle Neff	La clarinette dans tous ses états	Direction A. Cavarra

Participation des familles pour le Conservatoire à Rayonnement communal à compter de l'année scolaire 2023-2024

La participation des familles est calculée en fonction du RMPP de l'usager avec une borne basse à 420 et une borne haute à 1625, de manière linaire avec une participation minimum et une participation maximum fixées selon le type de pratique. Le calcul du RMPP est effectué de la manière suivante,

RMPP = 303,5 + [61% x (RFR/0,9)]/nbre de parts. Le nombre de parts est calculé ainsi :

- Personne isolée : 1,5 part
- Couple sans enfant : 2 parts
- Cellule familiale avec des enfants ou des personnes à charge : 2 parts + 1 part par enfant à charge
- Garde alternée : 2 parts + ½ part enfant en garde alternée.

Pour les enfants en garde alternée, le calcul du RMPP se fera au choix des parents avec l'un ou l'autre.

Exception : les usagers non résidants à Eaubonne pratiquant le piano, la guitare et le chant ont une participation fixe. Pour la pratique d'un second instrument la participation est aussi fixe. Pour les non-résidents Eaubonnais pratiquant deux instruments dont le piano, la guitare ou le chant, la participation appliquée sera celle d'un non-résident à Eaubonne pratiquant le piano, la guitare et le chant à laquelle s'ajoutera la participation pour un second instrument.

Il est précisé que :

- Tout foyer ne souhaitant pas fournir les documents nécessaires au calcul du RMPP se verra appliquer la participation maximale ;
- Tout foyer ne souhaitant pas fournir un justificatif précisant que la résidence fiscale de l'usager est à Eaubonne et pratiquant le piano, la guitare ou le chant se verra appliquer la participation extérieure ;
- Un abattement de 10% est appliqué à partir du 2ème membre de la cellule familiale inscrit au CRC (le ou les abattements s'appliquent sur les cotisations les plus faibles), sauf pour les participations fixes (2ème instrument, extérieurs piano chant & guitare, location) pas d'abattement ;
- Un forfait de 3,5 € annuel pour la reproduction des extraits de partitions musicales est ajouté pour tout élève, sauf les élèves d'éveil ;
- Les membres d'un foyer dont une personne travaille pour la ville d'Eaubonne quel que soit son lieu de résidence bénéficient quel que soit l'instrument pratiqué d'une participation comme Eaubonnais soumise au RMPP ;
- Les participations sont arrondies au dixième d'euro ;
- Les élèves participant au dispositif chœur au collège peuvent bénéficier de cours à titre gracieux pour les pratiques collectives ;
- Les membres du service CRC peuvent bénéficier de cours à titre gracieux selon les places disponibles ;
- La participation pour l'enseignement est due pour l'année scolaire complète sauf cas de force majeure (déménagement, grave maladie…) ;
- La participation pour la location est due par trimestre ;
- Toutes les participations annuelles sont payables dans leur entièreté ou par trimestre ou par neuvième (uniquement par prélèvement).

Tableau récapitulatif

Activité	Participation minimum (RMPP 420)	Participation minimum (RMPP 1625)	Modalité de calcul	Participation extérieure (1)
Eveil ou pratique collective en grand ensemble	48,80 €	145,00 €	(RMPP*481/6025) + 15,30	
Formation musicale et/ou pratiques collectives en petit ensemble	97,50 €	290 ,00 €	(RMPP*77/482) + 30,40	
Cursus complet ou toute pratique instrumentale individuelle	164,80 €	490,00€	(RMPP*1626/6025) + 51,50	735,00 €
Pratique d'un second instrument	163,00 €	163,00 €		
Location	55,50 €	165 €	(RMPP*219/2410) + 17,30	

(1) Uniquement pour le piano, la guitare et le chant correspondant à 1,5 fois la participation maximum d'un élève résident ;
(2) Majoration pour la pratique d'un second instrument correspondant à 1/3 de la participation maximum du cursus complet arrondie à l'euro.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

DÉLIBERATION N°2025/132

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la Délibération n°2025/075
26/06/2025	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX JUILLET, A VINGT HEURES DIX-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 juin 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. LIMOUZIN Vincent, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, M. HAMZA Kamel, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/075

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MARMECHE Christiane ayant donné pouvoir à Mme CARON Camille
M. DUPLAA Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. LIMOUZIN Vincent
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

EAUBONNE
le sens de l'harmonie

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/132

Projet d'établissement du *Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne (CRC)* 2025-2033

Rapporteur : *Madame Camille CARON*, *Adjointe à la Maire déléguée à la Culture et à la Petite Enfance*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et notamment son article 2 ;

VU le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement artistique spécialisé ;

CONSIDÉANT que les établissements d'enseignement public de la danse, de la musique et de l'art dramatique doivent établir un projet d'établissement ;

CONSIDÉRANT les missions définies par l'État dans l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2023 susvisé ;

CONSIDÉRANT les orientations municipales en termes de politique musicale ;

CONSIDÉRANT les objectifs structurant le projet d'établissement :
- Mettre en œuvre une pédagogie ouverte, fondée sur la liberté encadrée, la responsabilité et l'adaptabilité ;
- Renforcer les pratiques collectives comme leviers pédagogiques, sociaux et culturels ;
- Construire des parcours artistiques variés intégrant musiques actuelles, jazz, création et transversalité ;
- Développer les actions d'éducation artistique en milieu scolaire, auprès de la petite enfance et des publics spécifiques ;
- S'engager dans une dynamique durable alliant inclusion, transition écologique et valorisation des équipes ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 17 juin 2025 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 19 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,
35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : APPROUVE** le Projet d'Etablissement du *Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)* ***(cf. annexe)***.

Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,

Quentin DUFOUR

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 16 JUIL. 2025
Publiée le : 16 JUIL. 2025
Exécutoire le : 16 JUIL. 2025
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

- ☐ **Valérie POULIQUEN** — Cheffe Secrétariat Général
- ☐ **Arnaud AGNONA** — Directeur DAGAJ
- ☐ **Karima BENTOUT** — DGA Ressources
- ☐ **Lylian SÉNÉCHAL** — Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire